



www.apdha.org

**ASOCIACIÓN PRO DERECHOS
HUMANOS DE ANDALUCÍA**

DROITS DE L' HOMME À LA FRONTIÈRE SUD 2007

SOMMAIRE

- Présentation
- Migrants: la violence des frontières. Claire Rodier
- Pourquoi l'Afrique émigre?
 - o Conflicts et persécutions
 - o Pauvreté et sous-développement
 - o Accords commerciaux non équitables
 - o Mythe et rite de l'initiation
- Flux migratoires et violation des droits de l'homme à la frontière sud.
 - o Détectés, interceptés, détenus, rapatriés... le bilan d'un rejet
 - o C'est impossible de mettre des portes au champ. Anciens et nouveaux chemins à la recherche d'un futur.
 - o Les victimes. Des morts sans chiffres. Des morts sans nom ni visage.
 - o Droits et conventions internationales violés. Trois exemples.
- Les frontières de l'UE se déplacent vers le Sud
 - o Frontex. Acronyme de l'ignominie.
 - o Accords de rapatriement et de coopération conditionnée.
- La migration Subsaharienne au Maroc
- Mineurs Étrangers Non Accompagnés
- L'Italie et l'arrivée d'immigrés 2007. Filippo Miraglia
- Malte et la migration par embarcations. André Callus
- Annexe: Suivi des victimes de l'immigration clandestine 2007

Document élaboré par :

Brigitte Espuche, María Ángeles Marco et Rafael Lara

Avec la collaboration spéciale de:

Claire Rodier, présidente du réseau euro-africain Migreurop

Filippo Miraglia, responsable des migrations de l'organisation italienne ARCI

André Callus, de l'organisation maltaise Moviment Graffitti

La traduction le français : **Cristina Luna**

L'Association Pro Droits de l'Homme d'Andalousie est membre de:

Association Européenne des Droits de l'Homme (AEDH)



Réseau Euro-Africain Migreurop



PRESENTACIÓN

Le rapport que nous présentons au sujet de l'analyse des flux migratoires et des violations des droits de l'homme à la frontière sud de l'Espagne durant l'année 2007 met en évidence que les principales tendances que nous indiquions dans le Rapport 2006, n'ont pas été substantiellement modifiées. À la rigueur, se sont davantage approfondis certains des aspects les plus problématiques des politiques migratoires développées par notre pays.

Selon les données du "*Bilan de la lutte contre l'immigration irrégulière 2007*" présenté par le Ministère de l'Intérieur, l'État espagnol a rapatrié 55.938 immigrés en situation irrégulière tout au long de l'année 2007, ce qui représenterait un chiffre 6% plus élevé que celui de 2006, face à une moindre arrivée d'immigrés au moyen de bateaux, 18.057 ce qui signifie une diminution face à 2006 de 53.9%.

Il s'agit de données présentées de façon "trionphaliste" par le gouvernement, pour montrer en année électorale l'efficacité de sa politique "de régulation des flux migratoires", de sorte que l'immigration soit "chaque fois plus ordonnée". Il s'agit, comme nous l'analyserons par la suite, d'une vision qui réussit à orienter le débat migratoire vers une problématique - résolue - d'ordre public, en présentant les migrants comme un problème de sécurité, de débordement des frontières espagnoles et par conséquent européennes.

Mais ce triomphalisme, oublie, d'abord, les chiffres insupportables des vies qui sont restées sur le chemin de cette supposée "immigration chaque fois plus ordonnée". Dans ce rapport, l'APDHA avons réussi à évaluer de manière contrastée que 921 personnes ont perdu la vie pendant l'année 2007 dans leur aventure migratoire vers l'Espagne. Mais il n'est en rien exagéré d'estimer à au moins 3.500 les êtres humains qui ont perdu la vie suite à des politiques de contrôle de frontières chaque fois plus répressives et cruelles.

Un "dommage collatéral" des politiques migratoires de contrôle, hiper-restrictives, dans lesquelles dans la pratique, et en dépit des déclarations du gouvernement, s'ignorent encore les causes des migrations actuelles, et par conséquent sont mises en marche des mesures dont la portée et l'efficacité est conjoncturelle et dont les effets à moyen terme sont imprévisibles. De fait, et de manière croissante, on a continué à développer une coopération au développement et des relations avec les pays africains soumises aux objectifs de ces politiques migratoires.

Alors que de hauts responsables du Ministère de l'intérieur même chiffrent à neuf cent ou mille le nombre de morts sur la route des Iles Canaries et admettent que le désert du Sahara s'est transformé en une immense tombe de sable, ce qui devrait les pousser à penser qu'avec leurs politiques se commettent d'innombrables violations des droits de l'homme, y compris de véritables atrocités et, comme ils l'admettent, de nombreuses victimes.

Cette politique migratoire et les messages qui l'accompagnent augmentent l'imaginaire collectif d'"invasion" fortement encouragé pendant l'étape de gouvernement du PP et a légitimé la criminalisation de la figure du migrant, élément clef pour justifier de plus grandes mesures de contrôle des frontières et pour justifier les réductions de leurs droits fondamentaux. Pour cela il ne faut pas s'étonner du fait qu'apparaissent des propositions électorales comme celles du PP (contrat d'intégration, visa pro points...). Ni que quand nous croyions que l'immigration allait heureusement être absente du débat électoral, elle soit transformée en sujet central de la campagne pour le 9 mars par le manque de scrupules du Parti Populaire et sur base de ce bouillon de culture. Gros nuages réglementaires et législatifs, certains signalés et annoncés, qui en réalité ne viennent qu'augmenter la friabilité et la vulnérabilité des personnes qui souhaitent émigrer, évidemment sans résoudre aucun problème. Il s'agit d'un autre possible tour de vis qui se rattache avec le pire de l'expérience et des tentatives d'homogénéisation européennes.

Le gouvernement a précisément donné une importance stratégique, décisive, à l'implication européenne dans le contrôle de l'immigration clandestine¹.

¹ La "lutte contre l'immigration illégale" es l'expression utilisée par les gouvernements dans tous les domaines des politiques européennes. Nous nous résistons à utiliser ce terme (immigration illégale) et moins encore sa corrélation (émigration illégale). Nous préférons utiliser le terme "immigration clandestine", plus utilisé dans les pays du Maghreb et qui prétend décrire (et non évaluer) le fait que des milliers de personnes se voient forcées à initier un processus migratoire qui s'effectue en marge des voies régulières établies par les États, c'est-à-dire de manière clandestine. Bien que nous reconnaissons que dans certains pays européens, cette acceptation puisse engendrer des malentendus.

L'Europe a mis le sujet du contrôle de l'immigration entre ses hautes priorités politiques, avec un coûteux déploiement économique, commercial et diplomatique. Pour cela il nous semblait important par conséquent que dans ce Rapport s'abordent les cadres dans lesquels nous devons nous déplacer par rapport aux migrations vers l'Espagne : c'est-à-dire rassembler d'autres réalités (l'Italie, Malte), encadrer ces migrations dans le contexte Europe et, très spécialement, regarder vers l'Afrique, en reflétant surtout tout ce que notre modeste expérience nous a permis de connaître, ainsi que la collaboration de personnes d'organisations amies que nous remercions.

MIGRANTS : LA VIOLENCE DES FRONTIÈRES

Claire Rodier*

Les frontières européennes tuent. Si l'on s'en tient aux seuls chiffres relevés dans la presse européenne par l'organisation Fortress Europe, plus de 11 000 personnes seraient mortes aux frontières de l'Europe entre 1988 et 2007, parmi lesquelles 8 000 noyées en mer et plus de 1 500 en traversant le désert du Sahara. Une évaluation très approximative laisse penser que ce chiffre devrait au moins être multiplié par deux ou trois, voire plus encore, s'il fallait rendre compte de la réalité des dangers de la migration irrégulière ayant l'Europe comme destination. Plusieurs indices permettent cette extrapolation : d'une part, compte tenu des conditions du voyage, qui oblige les migrants à se cacher ou à être cachés (leur identité, leurs projets, leurs itinéraires), il est probable qu'une proportion importante des accidents mortels interviennent soit sans témoins, soit sous les yeux de témoins qui ne souhaitent pas attirer l'attention sur eux en appelant les secours. En atteste la récurrence, dans les récits des certains de ceux qui ont parlé après leur arrivée, des références à la mort de compagnons d'infortune ayant succombé à l'épuisement, la faim ou la soif, ou encore la maltraitance des racketteurs, passeurs, militaires ou policiers rencontrés en route². En plein Sahara, à la frontière entre le Mali et l'Algérie, le « village des migrants » de Tinzaouatine, sorte de *no-man's land* où se retrouvent les refoulés d'Algérie et ceux qui s'apprêtent à tenter pour la première fois l'aventure, a désormais son cimetière qui abrite les tombes anonymes des victimes de la migration.

S'agissant des naufrages en mer, la plupart ont lieu loin des côtes, et la précarité des conditions dans lesquelles naviguent les passagers des *pateras* ou des *cayucos*, le plus souvent équipés, au mieux, de boussoles et de téléphones portables, leur interdit de faire efficacement appel aux secours lorsqu'ils sont en perte de vue. Pour la seule année 2006, au cours de laquelle 600 cadavres ont été retrouvés sur les côtes canariennes, un responsable des services d'immigration des îles Canaries estime que le nombre total de migrants noyés entre la côte africaine et les Canaries serait dix fois supérieur³. Une estimation confirmée par le directeur du Croissant rouge mauritanien, qui compare la traversée Mauritanie-Espagne à « un jeu de roulette russe ». Cette tendance est certainement renforcée par la mise en place depuis 2006 des dispositifs de contrôles des frontières maritimes coordonnés par l'agence européenne Frontex, dont l'efficacité est patente : fin août 2007, le ministre de l'Intérieur espagnol se félicitait d'une diminution des arrivées aux îles Canaries de *cayucos* de l'ordre de 70% en un an. Le chiffre fait toutefois frémir, lorsqu'on sait que, de source officielle, le nombre de morts recensés au cours de la même période aurait augmenté de 50%.

On sait par ailleurs que nombre de pêcheurs qui travaillent dans le périmètre Malte-Libye-Tunisie-Sicile préfèrent détourner leur route, lorsqu'ils rencontrent des embarcations de fortune en mauvaise posture, plutôt que de porter assistance aux naufragés⁴. Pour 22 000 personnes arrivées en Italie par la mer en 2006, combien n'ont pas atteint leur but ? Le silence restera leur linceul : « *Parfois, des cadavres humains s'accrochent aux filets. Généralement, on a ordre de les rejeter. Ce qui vient de la mer, on le rend à la mer : c'est ce que dit le capitaine* »⁵.

« Des morts sans nom et sans nombre »

La difficulté du comptage des morts de la migration vient aussi de la volonté des autorités de les occulter. Ce fut le cas en 2005 au Maroc, lorsque des Africains tentant de franchir les « grillages » des enceintes espagnoles de Ceuta et Melilla succombèrent après s'être heurtés aux forces de l'ordre espagnole et marocaine. Les images impressionnantes des assauts portés par des groupes de Subsahariens contre les murs édifiés pour protéger la frontière de ces confettis d'Europe en terre africaine ont fait le tour du monde. Le réseau Migreurop a essayé de dénombrer et d'identifier les victimes de ces événements. Bien qu'ils aient été largement médiatisés, l'entreprise s'est révélée impossible : seul un jeune Camerounais décédé le 29 août 2005 d'une hémorragie interne quelques heures après avoir été molesté par la *Guardia civil* espagnole a été formellement identifié. Les autres victimes, mortes par chute, étouffement, ou sous les balles de

* Présidente du réseau euro-africain Migreurop

² E. Blanchard et A.S. Wender, *Guerre aux migrants, le livre noir de Ceuta et Melilla*, éd. Syllepse, 2007.

³ « Canaries migrant death toll soars », BBC news, 28 décembre 2006.

⁴ Entretiens recueillis auprès de migrants et de marins pêcheurs en Sicile par le réseau Migreurop, août-septembre 2007.

⁵ Un pêcheur sicilien cité par C. Simon, « Pêcheurs d'homme », *Le Monde*, 14 septembre 2007.

l'armée marocaine en présence de nombreux témoins, dont certaines ont été transférées à l'hôpital, n'ont pas de noms. Leur nombre même est imprécis. Selon les sources, il varie entre 14 et 21 morts entre août et octobre 2005. Pour Migreurop, « ces morts sans nom et sans nombre en disent long sur le processus de déshumanisation des migrants, réduits à l'état d'individus surnuméraires qui peuvent disparaître sans laisser de traces »⁶. Un constat que confirme la porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Rome : « Il y a des régions en Méditerranée qui deviennent en quelque sorte des zones de non-droit, où la vie humaine n'a aucune valeur »⁷.

Pays-tampons

La mort, ultime étape de ceux qui n'arriveront pas au bout du voyage, n'est pas le seul danger qui guette les exilés en route vers l'Europe. La plupart des récits de migrants évoquent un chemin balisé par le racket, la violence, les vols et, s'agissant surtout des femmes dont on sait qu'elles sont de plus en plus nombreuses en migration⁸, l'exploitation sexuelle et les viols. Lorsqu'ils sont contraints de rester, pendant des périodes plus ou moins longues, dans des pays qui n'étaient jusqu'à une période récente que des terres de passage, leur sort n'est pas meilleur. Car ces pays-tampons, sommés par l'UE de jouer le rôle de garde-frontières et de retenir les migrants, n'ont ni la capacité ni, souvent, la volonté politique de les accueillir. C'est le cas du Maroc, devenu pays de « transit prolongé » depuis que, sous la pression européenne, ses frontières sont de plus en plus surveillées. Selon les estimations de l'organisation Médecins du Monde, entre 15 000 et 30 000 migrants, dont 60 % ont entre 18 et 30 ans et environ 10 % sont mineurs, vivent dans des bidonvilles et sont exposés quotidiennement à la violence et aux discriminations. Ils sont nombreux à se plaindre du racisme. En septembre 2005, un hebdomadaire ne titrait-il pas à la une, sous une photo montrant un groupe d'Africains : « Les criquets noir envahissent le nord du Maroc »⁹ ?

Médecins du Monde ajoute : « pour certains, la durée de transit s'allonge sur des années. Ils s'installent alors dans la pauvreté et la précarité des quartiers périphériques des grandes villes, principalement Rabat, qui regroupe 75 % des migrants. L'état de santé physique se détériore : dermatoses, troubles respiratoires dont la tuberculose, troubles digestifs, génitaux et urinaires. Les problèmes de santé mentale sont également très fréquents, liés à la perte de perspectives, aux traumatismes vécus sur le parcours, aux viols et autres séquestrations des autorités étatiques et des communautés de migrants »¹⁰.

La Turquie est un autre de ces pays-tampons, une autre « nasse » dans laquelle sont retenus de plus en plus de migrants, parmi lesquels des Africains que les obstacles de la route du sud pousse à chercher d'autres voies. Plusieurs milliers d'entre eux survivent dans les pires conditions dans les quartiers déshérités d'Istanbul en attendant l'opportunité qui leur ouvrira le passage vers l'espace Schengen, c'est-à-dire par la Grèce. La voie maritime les expose aux naufrages, la route terrestre aux mines antipersonnel dont sont semées les berges du fleuve Evros du côté grec depuis les années soixante-dix. L'une comme l'autre sont en outre de plus en plus surveillées, tant par la police grecque que par les autorités turques invitées par l'UE, comme en Mauritanie, comme au Maroc, à collaborer à sa politique migratoire¹¹. Une pression dont, ici comme là, les migrants font les frais : un jeune Camerounais a raconté comment après son arrestation à la suite d'un incident de rue, il a été contrôlé et envoyé au centre de rétention d'Aksaray, situé sous le siège de la police d'Istanbul. « On était 200, entassés dans une salle prévue pour 50, dans des conditions terribles. J'y ai passé un mois ». Un épisode banal, puisque les raisons de l'enfermement des étrangers, dont la durée n'est pas limitée, et qui n'a pas de base légale, ne sont jamais spécifiées en Turquie.

Violence policière

Les violations des droits commises par les forces de l'ordre semblent être une donnée constante. Une étude sur l'immigration de transit au Maghreb effectuée en 2006 pour le Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'homme (REMDH) fait état de très nombreux témoignages relatant des arrestations, des placements en détention et des expulsions arbitraires opérées par les autorités des pays de transit, que ce

⁶ E. Blanchard et A-S. Wender, *op. cit.*

⁷ UNHCR, *La migration en Europe des boat people*, 9 octobre 2007.

⁸ Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, près de la moitié (49,6 %) du nombre total des migrants internationaux sont des femmes. UNFPA, *Etat de la population mondiale 2006, Les femmes et la migration internationale*.

⁹ *Ashamal* n° 283, 6-12 sept. 2005.

¹⁰ Médecins du Monde, *Premier observatoire européen de l'accès aux soins*, septembre 2007.

¹¹ C. Öztürk, *La place de la gestion des flux migratoires dans le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne*, Programme européen de mobilité, droit des étrangers, juin 2006, <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/spip.php?mot6>.

soit en Libye, en Algérie ou au Maroc, où « les arrestations en dehors de toute procédure ou cadre légal s'apparentent parfois à des prises d'otage. Le racket des migrants de la part de membres des forces de l'ordre, par des passeurs indécents et par des bandes plus ou moins organisées ainsi que la corruption transforment les migrants en transit en véritable ressource financière pour une économie délinquante ». S'agissant du Maroc, l'arbitraire policier est illustré de façon éclairante dans un rapport du Groupe antiraciste d'accompagnement des étrangers et des migrants (GADEM) qui décrit et analyse les conditions dans lesquelles s'est déroulée une série de rafles de Subsahariens ensuite déportés à la frontière algérienne à la fin de l'année 2006¹².

On retrouve les mêmes phénomènes à la frontière orientale de l'UE. Dans un rapport de 2005 basé sur les interviews de plus de 150 migrants et demandeurs d'asile en Ukraine ainsi qu'en Pologne, en Slovaquie et en Hongrie, l'organisation Human Rights Watch considère que l'Ukraine soumet de façon régulière des migrants et des demandeurs d'asile à des maltraitances qui comprennent notamment « la détention prolongée dans des conditions épouvantables, l'usage de la violence, le vol, et l'extorsion des détenus ». HRW souligne que l'élargissement de l'UE en 2004 a aggravé le sort des migrants en transit par ce pays, puisque, devenu son voisin immédiat, il est contraint à accepter toujours plus de migrants et de demandeurs d'asile que lui renvoient les pays européens, et à renforcer la protection de ses frontières pour endiguer leur flux¹³. Deux ans après cette enquête de HRW la situation ne s'était pas améliorée, puisque le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés se déclarait en juin 2007 « extrêmement préoccupé par ce qui semble être une tendance à la hausse du nombre et de la gravité des agressions racistes contre des demandeurs d'asile, des réfugiés et d'autres étrangers en Ukraine », ainsi que par des informations relatives à des « violences policières contre les personnes en quête de protection » dans ce pays¹⁴.

Complicités

Il serait excessif d'imputer les difficultés rencontrées par les migrants dans les pays qu'ils traversent à la seule influence de la politique migratoire de l'UE. Souvent, celle-ci s'articule avec des pratiques nationales. C'est le cas avec la Libye, qui utilise la main-d'œuvre immigrée depuis de longues années, et est connue (et redoutée) pour instrumentaliser la présence des étrangers qui vivent sur son sol au gré de ses intérêts diplomatiques ou géopolitiques du moment, en alternant dispositifs attractifs et répression violente. C'est dans ce contexte propice que s'est organisé le récent rapprochement de la Libye avec l'UE sur les questions migratoires après la levée de l'embargo international qui pesait sur le pays. Les anciens camps où le régime libyen enfermait opposants et étrangers sont devenus des « centres de rétention » financés, via la diplomatie italienne, par des fonds européens, pour interner les migrants et réfugiés en transit en Libye afin de les empêcher de traverser la Méditerranée¹⁵. Début octobre 2007, au moment même où était annoncée la coopération officielle de l'UE avec la Libye pour la lutte contre l'immigration illégale, l'UNHCR attirait l'attention sur le fait que les populations qui tentent à tout prix le voyage vers l'Europe sont composées de « flux mixtes »¹⁶ c'est-à-dire des migrants et des candidats à l'asile. Les renvoyer systématiquement, sur le fondement de l'illégalité de leur situation, interdit la prise en considération de leur éventuel besoin de protection, lequel engage pourtant les Etats membres de l'UE, tous signataires de la convention de Genève sur les réfugiés. Sur le papier, l'Europe s'en préoccupe pourtant : fin septembre, elle condamnait les graves violations des droits de l'homme commises en Erythrée. Sans faire le lien avec le fait que depuis plus d'un an sont détenus et maltraités dans le camp de Misratah, en Libye, d'où ils risquent à tout moment l'expulsion vers leur pays, six cent Erythréens qui appellent désespérément à l'aide¹⁷. Au cours de l'année 2006, 2600 Erythréens ayant réussi à fuir leur pays sont parvenus jusqu'en Italie où ils ont pu demander l'asile. Qu'en sera-t-il en 2008, quand l'Europe aura renforcé les contrôles, et qu'on aura remis leurs compatriotes aux mains des garde-côtes libyens ?

Délit de solidarité

¹² GADEM, *La chasse aux migrants aux frontières Sud de l'UE. L'exemple des refoulements de décembre 2006 au Maroc*, juin 2007.

¹³ HRW, *On the Margins - Ukraine: Rights Violations against Migrants and Asylum Seekers at the New Eastern Border of the European Union*, novembre 2005.

¹⁴ UNHCR, *Ukraine: agression de demandeurs d'asile*, 8 juin 2007.

¹⁵ C. Rodier, « L'Europe et l'externalisation. La Libye en première ligne », *Politiques migratoires. Grandes et petites manœuvres* (ouvrage collectif), Carobella ex-natura, novembre 2005

¹⁶ UNHCR, *La migration en Europe des boat people*, 9 octobre 2007

¹⁷ Amnesty International, communiqué du 4 septembre 2007

Les dispositifs conçus par l'Europe pour lutter contre l'immigration irrégulière fragilisent aussi de façon indirecte la population migrante sur son sol, et au-delà. Un bon exemple est fourni par ce que les associations appellent le « délit de solidarité », quand la loi elle-même incite à la maltraitance. En mai 2007, vingt-sept migrants sont restés pendant plus de vingt-quatre heures désespérément agrippés à des cages à thon de 35 cm de large tirées, en pleine Méditerranée, par un remorqueur maltais dont le capitaine refusait obstinément de s'arrêter pour les prendre à son bord, ou même de les convoyer jusqu'à une côte. Car aider les naufragés en les conduisant au port signifie, pour les sauveteurs, plusieurs jours d'immobilisation de leur bateau, quand ils ne sont pas, en outre, poursuivis pour avoir « facilité l'immigration illégale », comme c'est arrivé au mois d'août 2007 à sept pêcheurs tunisiens, mis en prison en Sicile après qu'ils aient sauvé de la noyade quarante-quatre personnes¹⁸. Le délit d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier d'étrangers, qui permet de poursuivre en justice non seulement ceux qu'on désigne comme « passeurs » parce qu'ils font payer leurs services, mais quiconque porte assistance à un migrant dépourvu de papiers, est d'ailleurs en train de se généraliser dans les législations européennes comme dans celles des pays de transit. C'est sur ce fondement qu'en France des militants associatifs de la région de Calais, une ville du nord de la France où se rassemblent des migrants espérant traverser la Manche pour passer en Angleterre, ont été inculpés, parce qu'ils procédaient à des distributions de vivres ou hébergeaient des exilés. Au Maroc, c'est parce que la menace de poursuites pèse comme une épée de Damoclès que nombre de Subsahariens sont privés de transport en commun : de peur d'être inculpés en application de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers pour avoir pris à leur bord des étrangers en situation irrégulière, il n'est pas rare que les chauffeurs de car refusent d'embarquer des Africains.

Après Frontex, Rabit

Un an après la mise en route de l'agence Frontex, chargée, comme on l'a vu, de coordonner des opérations conjointes de contrôle en cas de forte affluence à une frontière extérieure, les Etats membres de l'UE ont estimé que ce dispositif était insuffisant. *« Le fond du problème à traiter est à la fois simple et urgent. Il s'agit d'organiser l'assistance des Etats membres de l'Union à l'égard de ceux d'entre eux qui doivent faire face à l'arrivée soudaine et massive d'immigrants illégaux, désireux de franchir les frontières extérieures de l'Union »*. C'est ainsi que le parlementaire européen Gérard Deprez a convaincu ses collègues de voter, au mois d'avril 2007, un nouvel instrument destiné à mieux protéger ces frontières. Car, a-t-il ajouté, *« ce problème concerne aujourd'hui, on le sait - et des images dramatiques nous le rappellent en permanence -, les pays du sud de l'Union. Mais nul ne peut exclure que, demain, d'autres frontières, en particulier au sud-est ou à l'est, ne fassent l'objet des mêmes pressions soudaines et récurrentes. »* C'est ainsi que des « équipes d'intervention rapide pour les frontières extérieures », dénommées *Rabit*, peuvent désormais être mobilisées lors de situations *« exceptionnelles et urgentes »* dans les pays faisant face à une immigration *« soudaine et massive »*, ces qualificatifs inquiétants ne faisant au demeurant l'objet d'aucune définition précise.

L'exemple du règlement *Rabit* illustre la logique de fuite en avant de la politique migratoire de l'UE. Alors qu'aucun bilan sérieux n'est venu valider l'efficacité de celle-ci au regard des objectifs qu'elle a fixés, on en appelle une fois de plus, après avoir agité le chiffon rouge d'une invasion dont l'imminence n'est en rien démontrée, à la solidarité des Etats membres pour ajouter un outil de plus à un dispositif déjà très sophistiqué. Si l'on se réfère au coût humain des dispositifs mis en œuvre pour la protection des frontières européennes depuis la fin des années quatre-vingt-dix, ainsi qu'à leurs conséquences au regard du respect des droits fondamentaux, notamment le droit d'asile, on peut déduire que le recours aux équipes *Rabit*, opérationnelles depuis le mois de janvier 2008, ne fera qu'accentuer la vulnérabilité des migrants et des exilés tentant de rejoindre l'Europe.

Décembre 2007

¹⁸ Migreurop, *Pêcheurs d'Agrigente, non au délit de solidarité*, 1^{er} septembre 2007.

POURQUOI LES AFRICAINS ÉMIGRENT- ILS?

Que les gens n'émigrent pas par plaisir est chose connue. Comme le fait qu'en général ils entreprennent une terrible aventure migratoire pour améliorer leur situation et celle de leur environnement. Nous pouvons dire que les migrations sont le résultat de multiples facteurs parfois très complexes et qui ont une incidence très différente dans chaque cas. Mais surtout de violations de droits politiques, économiques et sociaux qui affectent les hommes et femmes qui émigrent hypothétiquement vers la paix, vers le bien-être politique, socio-économique et humain.

Conflits et persécutions

La première cause de l'émigration est la violence : de nos jours, une bonne partie des déplacements trouvent leur racine dans des conflits armés.

Selon un rapport des Nations Unies, plus de 30 guerres se sont livrées en Afrique depuis 1970, la plupart à l'intérieur des États, qui ont produit des millions de déplacés, de rapatriés et de réfugiés dans le continent africain, parmi lesquels plus de la moitié ont moins de 18 ans.

38% des conflits armés seraient localisés sur le continent noir et en 2006 presque la moitié de ceux considérés de haute intensité ont eu comme scène le sol africain¹⁹.

De fait, les violents événements récents qui ont explosé dans des régions stratégiques du continent africain (Darfour, Soudan, Somalie, Chad, Est du Congo, Kenya...) nous donnent une idée des conséquences humaines et économiques que cette violence produit en Afrique : *"les confrontations armées purgent chaque année 18.000 millions de dollars à l'économie africaine, où le Kalashnikov est le roi d'un arsenal énorme qui, comme le dénonce un rapport d'Oxfam, pour 95% est fabriqué hors de l'Afrique, où une bonne partie arrive à travers le trafic illégal incontrôlé"*²⁰.

Dans ce contexte, beaucoup de gouvernements post coloniaux ont été incapables, par fragilité, autoritarisme ou corruption, d'assurer la stabilité politique, sociale et économique de leurs citoyens, qui ne trouvent pas d'autre solution que de s'enfuir là où ils croient qu'ils trouveront la paix et le bien-être.

Toutefois, nous constatons que la majorité des flux sont "intracontinentaux", puisqu'ils ont lieu à l'intérieur du continent africain, et sont motivés par des raisons politiques (exodes nés de conflits, de l'insécurité et des représailles contre une minorité dans un pays), économiques (frontières artificielles inadaptées aux échanges séculaires, humains et économiques précoloniaux et nouvelles mobilités vers les zones minières et pétrolières), ou ethniques (caractère transfrontalier de groupes avec des affinités linguistiques et bio culturelles)²¹.

Les flux migratoires Sud/Sud sont ainsi d'une envergure très supérieure aux flux Sud/Nord, et particulièrement ceux qui ont pour destination l'Union Européenne. Ainsi, selon le professeur Mbuyi Kabunda, de nos jours, *"l'Afrique accueille environ 40 millions de migrants, la majorité internes, tandis que le Nord, avec des politiques d'immigration définies en fonction de ses nécessités économiques et démographiques, reçoit environ 18 millions de migrants d'africains"*²². Il spécifie que l'Europe accueille environ 4 millions d'immigrés africains, dont 80% sont maghrébins.

De fait, il est démontré que nombre des migrants sud- sahariens restent d'une manière durable dans les pays du nord de l'Afrique, et seulement une minorité se dirige vers le territoire européen. Et si les flux migratoires Sud/Nord sont tellement réduits, cela est dû entre autres à une politique d'accès au territoire européen très restrictive.

¹⁹ : Voir: www.nosaltressom.org

²⁰ : Voir Article "L'Afrique: les chiffres de l'horreur", Ramón Lobo, dans « *Lutter contre l'esprit* » - 10/07/05

²¹ : Voir Article « Les migrations africaines: plus horizontales que verticales » - Mbuyi Kabunda, dans Revue "Pueblos" - 26/10/07

²² : Idem

Pauvreté et sous-développement:

Si les gens migrent pour atteindre la paix, *"la paix n'est pas seulement la simple absence de guerre"*²³. La paix implique, selon José Tuvilla Rayo, le respect des droits fondamentaux, par conséquent la construction de la justice sociale et du développement économique, social et humain. En ce sens, *"le manque de développement, l'inégalité socio-économique, la pauvreté structurelle, la dégradation environnementale et la globalisation de l'économie sont certaines de tant de violations de la dignité humaine"*²⁴ qui poussent les migrations africaines (certains parlent d' "effet d'appel", mais nous devrions aussi parler de " l'effet grosse poussée").

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que, selon la classification du PNUD²⁵, le Niger est le pays le plus pauvre du monde (poste 177 dans la liste). Le Mali occupe la position 175 et l'Espagne le n° 19 dans cette classification.

Toutefois, paradoxalement, ces pays ne sont pas "naturellement" pauvres. L'Afrique est au contraire exubéramment riche.

Riche en ressources naturelles qui ont une importance stratégique dans le monde, comme le sont le gaz et le pétrole africain : *"En Angola, un pays détruit par des guerres coloniales et civiles et où il y a plus de mines antipersonnes enterrées que d'habitants (13.5 millions), l'or noir représente 50% du PIB, mais sa dette externe dépasse les 10.000 millions de dollars"*²⁶.

Riche aussi en minéraux très appréciés comme le diamant, l'or, l'argent, le colt : *"80% des réserves de colt se trouve en Afrique et 12% de son commerce international vient de l'est du Congo-Kinshasa, une zone de guerre où l'extraction garantit des bénéfiques multimillionnaires"*²⁷.

Également riche en tout type de minéraux stratégiques employés par les centrales nucléaires, les armes les plus sophistiquées et la technologie pointe d'utilisation civile, ainsi qu'en presque toutes les matières premières non traitées (céréales, café, cacao, coton, sucre, cacahuète, sésame), et en faune maritime.

Mais incontestablement *"riche en pauvres, qu'elle exporte en pateras vers l'Europe"*²⁸, étant donné que cela paraît être la seule issue viable dans un continent avec une espérance de vie de 45,6 ans face aux 78,9 de l'UE.

Or, ces ressources auraient pu servir de support à l'économie et à la vie quotidienne des populations autochtones, mais spoliées, ils privent ces mêmes populations de leurs ressources vitales.

Par contre, son appropriation par le dénommé Premier Monde (qui n'existe que dans la mesure où il existe un Tiers Monde) a servi de moteur à la croissance des économies du Nord.

Dans le cas de l'Espagne, l'Afrique est le principal fournisseur externe d'énergie et de matériaux stratégiques pour le fonctionnement de l'économie.

En définitive, le problème ne réside pas dans le fait que l'Afrique n'ait pas de ressources ; le problème se trouve dans le manque d'accès à ces ressources naturelles, ou aux fruits de ces derniers, puisque l'Afrique ne profite pas de l'abondance de son sous-sol : *"Les profits qu'ils produisent [ces richesses] ne restent pas dans le continent, ils voyagent à des comptes secrets ou se perdent dans les poches d'intermédiaires locaux et étrangers. Des gouvernements corrompus, souvent soutenus depuis l'extérieur, servent de drainage pour les bénéfiques de ce commerce, souvent illégal ou peu transparent"*²⁹. Et si l'Afrique ne peut pas exploiter ses richesses, cela est essentiellement dû à un manque de souveraineté économique et alimentaire.

²³ : Voir Rapport "Développement, Droits de l'Homme et Conflits" - José Tuvilla Rayo-

²⁴ : Idem

²⁵ : Programme des Nations Unies pour le Développement

²⁶ : Voir Article "L'Afrique: les chiffres de l'horreur", Ramón Lobo, dans *"Lutter contre l'esprit"* -10/07/05

²⁷ : Idem

²⁸ : Idem

²⁹ : Idem

Accords commerciaux non équitables

Dans le cadre de la transition vers l'économie de marché, des "restructurations" de leur économie sont imposées aux pays africains, à travers des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et d'Accords d'Association Économique (EPA) qui ont des conséquences rapidement catastrophiques pour l'économie locale africaine et pour le niveau de vie à moyen et long terme. En réalité, les politiques commerciales et économiques européennes sont entrain de détruire les possibilités locales de subsistance et favorisent les migrations.

- **Programmes d'ajustement structurel (PAS)**

Dans les années 80, dès qu'apparaissent des difficultés de remboursement de la dette que les pays africains ont contracté, les économies africaines fragiles se voient imposer des PAS qui, selon les institutions financières internationales ont pour but "d'assainir" l'économie de ces pays.

En réalité, comme l'indique le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde³⁰, cela signifie l'abandon des subventions pour les produits et les services de première nécessité (riz, lait, sucre, farine, combustible...), la réduction radicale des frais publics, spécialement des budgets sociaux (éducation, santé, logement, infrastructures), la dévaluation de la monnaie locale et l'élévation des taux d'intérêt.

Très tôt les conséquences néfastes abondent: faible croissance du PIB, faible niveau du revenu des familles et détérioration des salaires réels, destruction des petites industries locales et des petits producteurs agricoles, augmentation du poids de la dette externe, dont le remboursement absorbe d'énormes ressources au détriment de la satisfaction des besoins essentiels et de l'investissement.

À titre d'exemple, au début des années 80 la dette externe africaine était de 60 mil millions de dollars américains, à la fin des années 80 elle était de 250 mil millions... De nos jours, elle dépasse les 3000 millions, et l'Afrique continue à rembourser les intérêts.

Mais au-delà des mesures urgentes imposées par le FMI, on met en marche quelques mesures de réforme structurelle de l'économie comme le développement des produits d'exportation (au détriment des cultures alimentaires), l'ouverture totale des marchés - avec réciprocité - et par conséquent la "libéralisation" de l'économie, qui de fait a aussi pour but de supprimer tout obstacle au rapatriement de bénéfices par les multinationales du Nord établies en Afrique, ce qui provoque une importante hémorragie de capitaux... qui une fois de plus profite aux multinationales étrangères.

- **Le développement des exportations**

Pour pouvoir rembourser leur dette, les pays africains sont obligés d'augmenter leurs exportations. Pour cela, ils doivent réduire les potagers destinés à l'alimentation des populations (manioc, millet, etc....) et se spécialiser en un produit agricole d'exportation, une matière première du sous-sol, ou des activités primaires comme la pêche. Ils deviennent alors économiquement très dépendants de cette ressource ou de cette monoculture.

À titre d'exemple, Daniel Millet³¹ démontre comme l'Afrique exporte environ 70% des matières premières de manière brute, qui sont ensuite " transformées dans les pays riches qui profitent alors de la partie fondamentale de la valeur ajoutée" : *"au Mali, des 612.000 tonnes de coton - semences produites en 2003-2004 on exporte 99%. Le pétrole extrait au Nigeria, premier producteur africain, est raffiné dans le Nord et le Nigeria doit le réimporter beaucoup plus cher. Actuellement, l'Afrique est donc un lieu surtout de récolte et d'extraction, en fournissant le matériel brut indispensable pour une économie mondialisée dont elle ne retire pas de bénéfices."*

Cette politique d'exportations a des conséquences claires sur l'agriculture africaine, puisqu'au lieu de remplir

³⁰ : Voir Article « Le cadeau empoisonné de l'ajustement structurel – l'Afrique brisée », CADTM- Damien Millet

³¹ : Idem

ses objectifs premiers (nourrir les Hommes et préserver l'Environnement), elle sert exclusivement à l'exportation, à travers des accords commerciaux de l'OMC.

Et cela a des conséquences :

- Des productions hautement subventionnées, grâce à une mise en culture de produits spécifiques pour les besoins de l'Extérieur : au Mali le coton, au Sénégal la cacahuète, en Côte d'Ivoire le cacao et le café.
- Des produits locaux qui ne profitent d'aucun appui puisque l'agriculture de subsistance n'a pas d'appuis financiers publics ou privés, et seulement l'agriculture destinée à l'exportation a droit à une subvention.
- L'orientation des ressources matérielles pour répondre aux besoins du Nord entraîne la dépossesion conséquente pour la population autochtone de la possibilité de les utiliser.
- L'exclusion de la population locale de l'accès de ses ressources.

Comme les paysans africains ne peuvent pas faire concurrence sur un plan d'égalité aux produits subventionnés par l'UE (ils n'ont pas la capacité technologique + coûts bas), ceux-ci sont entrain de remplacer les produits locaux.

La conséquence est une dépendance dangereuse des économies du Sud des importations du Nord : à titre d'exemple, le Sénégal importe 80% de ses besoins en riz...

En outre, il est nécessaire d'indiquer que ces accords commerciaux contribuent de manière directe à la paupérisation générale. Selon Irène Leon *"le capitalisme et l'appropriation commerciale du processus alimentaire sont les principaux obstacles à la souveraineté alimentaire, conçue comme le droit des peuples de disposer des aliments nutritifs et culturellement adéquats, accessibles, produits de manière soutenable et écologique, et leur droit de définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, etc., et de gestion tant de la terre comme des ressources hydriques, de semences et de biodiversité"*³².

Beaucoup d'experts jugent qu'il est urgent et nécessaire "de fortifier les économies locales de ces pays, de protéger les cultures de subsistance et ne pas céder face à des prix trop faibles". Cela, pour que, réellement de manière libre, la société civile, puisse assurer son alimentation, son développement et faire concurrence dans des conditions comparables.

Mais, tant que l'agriculture africaine, au lieu de garantir le droit fondamental à l'alimentation, sera soumise à des accords commerciaux iniques de l'OMC, ceux-ci seront d'importants obstacles.

- **L'ouverture totale des marchés par la suppression des barrières douanières**

L'ouverture des marchés ne favorise pas aux petites entreprises des pays africains, non armées financièrement et technologiquement pour faire concurrence aux multinationales étrangères, ce qui provoque inévitablement la disparition des producteurs locaux. Pendant ce temps, les multinationales étrangères délocalisées en Afrique peuvent conquérir d'importantes quotes-parts de marché et faire d'importants bénéfices, surtout parce que leurs productions sont subventionnées depuis le pays d'origine (viande, lait, oeufs, céréales, tomates, coton, etc.).

Grâce à la suppression des barrières douanières, ces produits étrangers subventionnés peuvent arriver sur le marché local sans taux pour faire "librement" concurrence aux producteurs locaux... qui ne sont pas dans des conditions de concurrence. À ce sujet, Daniel Millet remarque non sans humour que "nous assistons à une véritable bataille sémantique menée par les propriétaires de ce capitalisme rapace, qui ont imposé des expressions telles que la " liberté économique ", le " libéralisme ", la " libéralisation "dérivées de la" liberté ", afin de mieux prêter la stratégie de renard libre dans un poulailler libre, qui va librement manger les poules, privées de tout système protecteur".³³

- **Le paradigme de la pêche**

Les secteurs de la pêche vivent une crise sans précédent, caractérisée par la diminution des ressources : *"Les échanges mondiaux de produits de pêche sont caractérisés par une croissance globale de la demande*

³² : Voir Article "Souveraineté alimentaire, pour un futur sans faim" – Irène León, dans Revue *ALAI* (Amérique Latine en Mouvement) n°419 – Avril 2007

³³ : Voir Article « Le cadeau empoisonné de l'ajustement structurel – l'Afrique brisée », *CADTM*- Damien Millet

et un rétrécissement de l'offre essentiellement dû à une réduction des stocks de pêche. Cette situation se traduit par une augmentation constante des prix des produits de pêche dans les échanges internationaux ³⁴.

En Afrique de l'Ouest, les accords de pêche multilatéraux (avec l'Europe, l'Asie, la Russie...) ont des conséquences graves sur les moyens de subsistance et de soutien local : la pêche excessive dans les eaux côtières a pratiquement tondu la faune maritime, en privant de leur première ressource les pêcheurs locaux, ruinés, qui ne peuvent plus vivre ni manger de la mer.

Certainement, les gouvernements africains sont aussi dans une bonne mesure responsables de ce déclin de la pêche en ayant vendu leurs droits de pêche à plus d'un pays étranger ; mais ils ne se trouvent pas souvent en position de rejeter la quantité d'argent obtenue à travers de tels accords.

"En 2002, un rapport scientifique mandaté par l'Union Européenne a indiqué que la biomasse d'importantes espèces avait décliné de 3/4 durant 15 années - ce qui selon les auteurs pourrait" causer une alarme significative." Mais dans la semaine durant laquelle a été publié le rapport, les fonctionnaires de l'Union Européenne ont signé un nouveau traité de pêche de quatre ans avec le Sénégal, en décidant de payer \$16 millions par an pour pêcher des espèces et du thon de fond maritime. Quatre années après, la Mauritanie a suivi le jeu. Malgré des rapports selon lesquels les poulpes étaient pêchés en excès de presque 1/3, en 2006 le gouvernement de la Mauritanie a vendu l'accès pour six ans de plus à 43 bateaux de l'Union Européenne pour \$146 millions par an - l'équivalent de presque 1/5 du budget du gouvernement de la Mauritanie ³⁵.

De fait, les conséquences sont dramatiques pour les autochtones, qui vivent pour 80% de la pêche :

- le prix du poisson a augmenté de telle sorte que la population locale ne peut plus l'acheter sur le marché.
- la pêche artisanale est touchée et les bateaux vendent leur poisson aux grands bateaux de pêche européens.
- le poisson ne nourrit plus le marché local et transformé, il sert exclusivement à l'exportation

Les pêcheurs locaux ne peuvent pas survivre à cette situation et vendent leurs « cayucos » pour transporter des jeunes aux Iles Canaries. Jeunes qui une fois sur trois n'arrivent pas à destination.

À ce sujet, le Président Sénégalais Wade a déclaré que "le Sénégal veut pêcher des poissons et non des cadavres". Et nous le comprenons bien, puisque le démontre la pénurie de la faune maritime en Afrique alors que les morts sont incalculables dans l'Océan Atlantique.

• **Les Accords d'Association Economique³⁶ (EPA)**

Suite à l'expiration de la Quatrième Convention Lomé de l'année 2000, entre en vigueur l'Accord de Cotonú durant l'année 2003 (coopération politique, coopération commerciale et coopération technique et financière), qui va signifier le renouveau du cadre d'Association entre l'UE et l'ACP.

Jusqu'à présent, et depuis 1975, les marchés européens étaient "libéralisés" (libres de taxes, c'est-à-dire sans obstacles) pour l'entrée de la majorité des produits en provenance des pays ACP, tandis que ceux-ci n'avaient aucune obligation de réciprocité.

Or, en 2003, le paragraphe de coopération commerciale de Cotonú change les règles en stipulant le besoin de négocier et de mettre en marche, pour début 2008, des Accords d'Association Économique (Economic Partnership Agreements EPAs), qui sont des accords de libre commerce compatibles avec les règles de l'OMC, puisqu'ils supposent la libéralisation des marchés des pays ACP à l'entrée de produits européens (réciprocité).

Cette nouvelle mesure a pour but annoncé l'"éradication de la pauvreté", et "l'insertion des ACP dans l'économie mondiale".

³⁴ : Voir Article « Les APE et la pêche en Afrique de l'Ouest : défis, enjeux et opportunités » - Papa Gora N'Diaye

³⁵ : Voir article "Europe Takes Africa's Fish, and Migrants Follow", en "New York Times", 14/01/08

³⁶ : Voir document « Les EPAs de l'UE avec l'Afrique Subsaharienne » - Fondation Carolina, Ainhoa Marín Egoscózabal

En réalité, comme le dénoncent nombre d'experts, les EPA exposeront les agriculteurs pauvres et les producteurs vulnérables des 79 pays ACP à la concurrence directe et déloyale des pays riches, ce qui peut détruire leurs moyens de vie : *"ils mettent en danger leurs économies en imposant de nouvelles mesures de libéralisation commerciale pour une importation de produits (...) chaque fois plus bon marché"*³⁷.

Mais ces EPA ne sont pas seulement orientés au commerce : la universitaire Dot Keet rappelle que *"l'Europe exige la libération de l'investissement, la protection de la propriété intellectuelle des compagnies européennes, l'accès à tous les secteurs de services dans ses économies et l'accès aux appels d'offres gouvernementaux, qui sont des instruments de développement très importants dans nos pays et qui devraient s'adresser à nos propres entreprises"*³⁸.

L'Europe déguise ainsi la perpétuation du pillage de l'Afrique avec des accords prétendument de "libre commerce", qui maintiennent le continent dans une pauvreté structurelle, tandis qu'elle ferme ses frontières à ses ressortissants ruinés et appauvris par des mesures qu'ils n'ont pas choisies et qui ne les conviennent pas.

La société civile africaine est consciente de cela. Et aussi de la pauvreté structurelle qui affecte son espace social, économique et politique, du contrôle des ressources naturelles et de la militarisation du continent africain pour l'accès à ces ressources, de la confiscation de son pouvoir de décision par des politiques dictées par l'extérieur, du déficit démocratique dont elle souffre, de la perte de souveraineté dont ses dirigeants se sont convertis en complices, de la criminalisation de la pauvreté et par conséquent des migrations qui tuent ses fils sur la route, du Chantage au Développement qui aide seulement à mieux enlever et qui contribue à maintenir le continent africain dans cette dépendance qui la mine, du cynisme occidental ému par les cadavres peuplant les routes migratoires, mais qui ferme toutefois ses frontières dans le but de protéger la "sécurité" et le bien-être économique de ses concitoyens, caressés et inconscients du prix qu'une génération complète est disposée à payer pour goûter quelques miettes de son supposé paradis.

Et parce que l'Afrique ne veut pas que l'UE continue à décider du futur du continent, elle a refusé de signer ces accords prétendument de "libre commerce" fin décembre 2007, pendant le Sommet Officiel Euro-Africain de Lisbonne³⁹.

De fait, plusieurs analystes d'ONG européennes et africaines affirmaient que "l'Afrique n'est pas encore préparée pour faire concurrence, vu la pénurie d'infrastructures, le retard dans les diverses formes de production, ou l'impossibilité de remplir des conditions de qualité établies par l'UE. Dans ce contexte, et telles que sont établies les règles, ce sont les entreprises européennes et transnationales qui sont favorisées par les accords de prétendu libre commerce".

L'Afrique, avec cette décision, donne un modeste mais important premier pas pour prendre en main son propre destin et exige une responsabilité partagée et l'émancipation pour le continent, puisqu'elle a conscience que tant qu'il existera la confiscation de sa souveraineté et de sa prise de décision, tant que se maintiendront les inégalités sociales, l'Afrique sera encore ce continent peuplé des condamnés de la Terre, le seul qui n'arrive pas à décoller.

Le départ en tant que dénonciation:

S'ils s'en vont invisibles et silencieux, le départ de toute une génération de jeunes africains est incontestablement un cri de réponse.

C'est leur façon de se rebeller contre la misère sociale et économique qui leur est imposée par des Gouvernements rompus aux exercices de la diplomatie et/ou de la corruption, et qui ont tout intérêt à maintenir la division entre un Nord chaque fois plus rayonnant et un Sud chaque fois plus appauvri.

Détruits par des Gouvernements du Nord qui ne cessent depuis la décolonisation de réaffirmer les relations dominateurs/dominés par des mesures de chantage au Développement et des politiques migratoires répressives, ils sont également déçus par la collaboration complice des gouvernements africains dans cette politique néocolonialiste, qui mettent ainsi en danger leur souveraineté.

³⁷ : Voir Article "Souveraineté Alimentaire, pour un futur sans faim" – Irène León, dans Revue ALAI n°419 – Avril 2007

³⁸ : Voir interview avec Dot Keet – Vendredi 21 septembre 07- Revue "Pueblos"

³⁹ : Voir Article "Le Monde Diplomatique" édition janvier 08

Les jeunes générations préfèrent ainsi s'exiler pour s'enfuir du marasme politique et économique dans lequel s'insèrent leurs pays. Ils préfèrent "mourir au lieu de se résigner", et trouvent dans le départ une alternative honorable, un moyen de prendre en main leur destin, et de répondre aux besoins de toute la famille.

Le départ comme voie de Développement:

De fait il ne faut pas voir la personne en migration en provenance de l'Afrique avec une vision paternaliste ou misérabiliste⁴⁰.

En effet, le migrant n'est pas un sujet passif face à ce qu'il se passe dans son continent, une éternelle victime d'un système macro-économique injuste qui l'exploite à l'infini.

Au contraire, le migrant, loin d'être un "mort de faim" qui se laisse porter par la conjoncture, est un protagoniste actif de son destin, et en ce sens, son projet migratoire est le fruit d'une longue et mûre réflexion et d'une programmation méticuleuse.

Tel comme nous avons pu le constater, ce ne sont de fait pas les plus pauvres qui arrivent jusqu'aux côtes européennes ou espagnoles. Ceux qui se trouvent en situation de grande misère ou de grande exclusion sociale et économique doivent penser à survivre jour après jour, en répondant à leurs nécessités matérielles primaires, et ils n'ont absolument pas les moyens de projeter et d'entreprendre ce long voyage coûteux.

Donc, loin d'accueillir "toute la misère du monde", l'Europe - et l'Occident en général - accueille au contraire les "plus" : les plus courageux, les plus cultivés, les plus préparés, les plus occidentalisés, ceux qui ont davantage de ressources économiques...

Nous constatons ainsi que, souvent, l'exercice du droit à la mobilité peut être perçu comme le droit à un véritable Développement, le droit de choisir d'aller vers le nécessairement "meilleur Dehors".

Face à l'injustice sociale, à l'abandon institutionnel et à la criminalisation de la pauvreté, les jeunes africains prennent la route, déterminés à profiter de ce système néo-libéral, dont ils sont pour le moment des victimes.

Nous avons vérifié que l'équation "Pauvreté = Immigration" n'est pas linéaire. Elle ne correspond pas avec la réalité. Des analyses solvables démontrent que le développement, ou au moins un certain type de développement, ne fixe pas nécessairement les populations. À ce respect, il est intéressant de constater que les ressortissants du Sénégal émigrent beaucoup plus que les ressortissants du Mali, qui sont toutefois plus pauvres selon la classification du PNUD.

Quand il y a beaucoup de gens disposés à vendre bétail ou terres pour entreprendre le projet migratoire, ce qui fonctionne c'est le pur droit à la mobilité : émigrer non pour survivre, mais pour mieux vivre, pour pouvoir avoir à sa portée des biens matériels et immatériels, en combattant contre l'inégalité structurelle qui frappe tout un continent.

Peut-être qu'il est temps d'interroger des concepts clef, comme le "Développement", qui profite hypothétiquement à l'Afrique depuis des décennies et qui n'a pas changé la situation du continent, mais en outre, comme le conçoivent aujourd'hui les pays du Nord, s'est transformé en un chantage et par conséquent en un facteur de plus pour émigrer.

Le départ comme rite d'initiation et comme mythe migratoire

Au-delà des causes économiques, politiques, historiques et démographiques, il y a des raisons culturelles et sociales qui expliquent le périple migratoire. C'est ce que nous avons pu apprécier par exemple au Mali, puisque quelques régions du Sud sont habitées par des peuples de commerçants (sonikés), habitués à se déplacer, et aussi au Sénégal, où le départ peut être une manière d'atteindre la majorité spirituelle et où beaucoup d'ethnies informent qu'il y a des histoires à la gloire du départ à l'aventure.

⁴⁰ Voir concept de misérabilisme par Pierre Bourdieu

Le voyage peut ainsi être "un rite au passage pour celui qui veut atteindre la majorité biologique, sociale ou spirituelle", que beaucoup de jeunes hommes, la majorité célibataires, sont disposés à essayer, considérant cette aventure comme une initiation des temps modernes, une manière de démontrer sa valeur et son intelligence pour pouvoir nourrir les siens et répondre à leurs nécessités. Mais il faut beaucoup de détermination et beaucoup de courage pour entreprendre le voyage.

De fait, l'AME⁴¹ indique suite à une recherche, que cette détermination prend la forme d'un défi : "si l'autre l'a obtenu, moi aussi je peux le faire", par tous les moyens, et apporte à l'émigration une cause sociale : les "réalisations" des premières générations d'émigrés se sont étendues et ont suscité un intérêt pour le départ.

Ceux qui retournent ponctuellement à la maison, en maquillant dans une bonne mesure les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs nouveaux pays d'accueil, sont perçus comme des héros modernes, des enfants prodiges qui reviennent pour alléger et changer les conditions de vie de la communauté.

En effet, ceux qui résident à l'extérieur contribuent régulièrement et significativement aux opérations sociales et aux travaux de développement (essentiellement par les remises qui représentent le double de l'Aide Publique au Développement).

Ils sont alors honorés par les autres, qui rêvent d'imiter leur exemple, et de partir à leur tour.

Nous ne pouvons ainsi pas manquer d'égards à l'extension et aux effets de ce qui s'appelle "mythe" migratoire ou, en des mots de Stephen Castles⁴² "cultures d'émigration" qui se développent dans des pays entiers, comme en Italie ou en Espagne durant les années 50. Et qui dans certains pays a atteint des proportions d'authentique phénomène social.

Quand on dit que l'émigration est forcée, qu'elle n'est pas volontaire... il y a beaucoup de vrai en cela. Mais on court le risque de voir le migrant comme une simple victime du néo-libéralisme, entraîné par des forces obscures et étrangères qu'il ne peut contrôler. Et en tant que victime, personne qui a besoin d'assistance, de soins ou de protection... et c'est vrai, mais l'emphase mène à un processus de stigmatisation, d'exclusion ou de simple paternalisme. Elle nous fait oublier que les personnes qui émigrent prennent leurs propres décisions, la plupart des fois elles sont conscientes des risques qu'elles affrontent et des difficultés pour atteindre l'objectif d'arriver à ce futur nié. En somme elles sont les sujets de leurs propres décisions.

Les migrations sont en bonne partie forcées, c'est vrai, par l'existence d'une profonde inégalité dans la planète qui propulse des millions de personnes à essayer l'aventure de chercher des futurs avec une plus grande dignité et espoir. Mais elles sont aussi le résultat de nécessités, de comportements et de désirs subjectifs⁴³.

Est habituellement inconsideré ou peu analysé le rôle de réseaux qui lient des familles et des communautés à travers même de grandes distances, comme on peut l'apprécier de manière très claire dans les migrations mauritaniennes ou sénégalaises. L'extension de ces réseaux qui donnent support à cette aventure migratoire n'est pas du tout dédaignable. Comme ne l'est pas non plus son rôle dans la genèse et le développement des processus migratoires. Tant, par exemple, dans l'élan que provoque la migration, dans l'organisation des flux eux-mêmes ou dans l'accueil dans le pays récepteur.

Il est donc nécessaire d'encadrer la migration sud-saharienne, comme nous l'appelons dans ce paragraphe, en outre dans la génération de communautés transnationales, très évident dans les cas importants et d'influence chaque fois plus grande⁴⁴. Genèse impossible de comprendre sans l'encadrer à son tour dans les processus de globalisation et de mondialisation auxquels nous assistons.

⁴¹ Association Malienne des Expulsés – Ver www.expulsesmaliens.org

⁴² Stephen Castles. Globalisation et Migration. 1997

⁴³ Voir Sandro Mezzadra. "Rencontres de mouvements". 2004 Indymedia

⁴⁴ Voir par exemple Basch 1994, Hannerz 1992 et Appadurai 1996. Canales et Zolniski 2000

FLUX MIGRATOIRES ET VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME À LA FRONTIÈRE SUD DE L'ESPAGNE.

Détectés, interceptés, détenus, rapatriés... le bilan d'un refus

Pour la première fois, le Ministère de l'Intérieur a présenté un bilan achevé "de la lutte contre l'immigration illégale" une fois finie l'année, le 9 janvier. Il s'agissait- en pleine campagne électorale - de présenter un bilan de lutte positif, basé sur deux prémisses fondamentales : l'arrivée d'immigrés au moyen d'embarcations a diminué de 53.9% par rapport à 2006 et ont été rapatriés 6% de plus, et plus précisément 92.3% de ceux qui sont arrivés/détectés. En somme, moins d'arrivés et davantage d'expulsés.

En prenant comme référence les chiffres fournis par le Ministère de l'Intérieur, et ceux de notre propre élaboration, voici le résultat.

	Immigrés Détenus						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Iles Canaries	4.112	9.875	9.382	8.426	4.715	31.678	12.478
Zone Déroit⁽¹⁾	14.405	6.795	9.794	7.249	7.066	9.502	7.132
Découpage Ceuta y Melilla						2.000	1.553
En côtes africaines⁽²⁾						7.000	12.074
Total National				15.675	11.781	48.180	33.691

(1) Y compris de Ceuta y Melilla

(2) Arrêtés dans des eaux juridictionnelles africaines par le Frontex (8.574 en 2007, 4.290 en 2006, selon le Ministère de l'Intérieur) ou par des patrouilleurs du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap Vert. Nous ne disposons pas de données suffisamment probantes du nombre de détenus avant d'embarquer au Sahara, en Mauritanie ou au Sénégal. Au Sahara, ils pourraient être entre 8 et 10.000

Au sujet des retours, réadmissions, expulsions et dévolutions.

Il est nécessaire d'indiquer la complexité extraordinaire du vocabulaire destiné à définir juridiquement le rejet d'immigrés en Espagne. Il existe quatre figures juridiques, qui se mélangent parfois dans la diffusion des données. Nous utilisons les figures officielles du Ministère de l'Intérieur:

Retours: Personnes rejetées dans les postes frontaliers habilités, habituellement, ports et aéroports.

Expulsions: Rapatriés en vertu des causes reprises dans la Loi d'Immigration à travers des dossiers administratifs dérivés du séjour illégal en Espagne.

Dévolutions: Personnes qui ont essayé d'entrer en Espagne par des postes non habilités comme frontières.

Réadmissions: Expulsés de l'Espagne en vertu d'accords de réadmission avec des pays tiers.

L'ensemble de ces quatre figures juridiques, toujours selon les données fournies par le Ministère de l'Intérieur fait apparaître les chiffres suivants. Nous incluons les données fournies en 2004 par le Ministère également, étant donné qu'elles s'avèrent surprenantes et difficiles à interpréter comparativement... et qui en tout cas font douter des critères de la "comptabilité" utilisée.

Figures juridiques	2007	2006 ⁽¹⁾	Différence	%	Données de 2004
Retours	24.355	19.332	5.023	+26%	13.296
Réadmissions	6.248	4.616	1.632	+35,4%	13.136
Expulsions	9.467	7.214	2.253	+31,2%	11.280
Dévolutions	15.868	21.652	-5.784	-27,3%	83.409
Totaux	55.938	52.814	3.337	+6%	121.121

(1) Excluyendo rumanos y búlgaros.

Un bilan triomphaliste et électoraliste

Le Gouvernement présente un bilan triomphaliste et électoral qui dissimule l'autre face de la monnaie : les victimes, les épreuves et la souffrance de mille et milliers de personnes. Les violations de droits de l'homme, comme l'on pourra le voir dans ce rapport.

Mais il ne peut pas être plus unilatéral, même sur la base des chiffres présentés, des quels l'on peut difficilement encore faire une interprétation positive, même du point de vue de l'objectif qu'ils disent prétendre : contrôler et empêcher l'arrivée d'immigrés non souhaités vers l'Espagne, obtenant une immigration, maintenant "chaque fois plus ordonnée". En réalité comme l'a justement indiqué SOS Racisme⁴⁵, la seule chose obtenue est de rendre une immigration plus "clandestinisée".

Par exemple, l'on peut constater comment après l'importante diminution de l'année 2002, tout au long des cinq dernières années, la route vers la Péninsule et les Îles Baléares a maintenu un volume très semblable de personnes détectées, plus celles qui ne les sont pas. Et cela en dépit du copieux investissement du SIVE, qui couvre déjà toutes les côtes andalouses. Et, en tout cas, nous sommes encore dans des chiffres de flux d'immigration clandestine assez supérieurs à ceux de l'année 2005, quand ont été détectés et détenus 11.000 immigrés face aux 33.000 de 2007.

Tous les indices indiquent en outre que se réactive la route andalouse et vers Cadix qui a éprouvé une hausse de l'arrivée de « pateras » durant les derniers mois de l'année et premier mois de 2008. De manière dramatique en janvier 2008 les cadavres repris sur cette côte étaient déjà du nombre de douze. Les canots qui sont détectés dernièrement sur la côte gaditane (même dans quelques points aussi surveillés que les terrains militaires de Camposoto) sont en bois (l'habituelle « patera »), avec un seul moteur d'à peine de 25 cv de puissance. Selon des témoignages face aux plus de 1500 euros que coûte le voyage atlantique, 800 euros seulement peut coûter ce voyage d'une paire de dizaines de km qui n'a à peine de probabilités de succès.

De la même manière dans l'est espagnol (les Iles Baléares, Alicante et Murcie) s'est produit un accroissement de 7000% de l'arrivée d'immigrés en 2007, surtout en partant de l'Algérie. Et de nouvelles routes sont essayées, comme celle du Portugal, qui en décembre a observé les premières arrivées de pateras.

À côté de cela, le triomphalisme du gouvernement en ce qui concerne le contrôle des migrations et ses messages plus ou moins explicites, a un effet pervers, parce que comme il était dit plus haut, ils assimilent migration et gestion policière- ordre public, ils encouragent l'imaginaire collectif d'"invasion", et criminalisent la figure du migrant... ce qui permet qu'on justifie les propositions de durcissement xénophobes du PP. De ces poussières, ces boues.

Et, en réalité, le nombre de migrants arrivés en bateaux est anecdotique comparé avec le nombre d'immigrés irréguliers que les actuelles politiques migratoires [usine de clandestins] ont produit dans notre pays durant seulement trois années.

	Espagne		Andalousie
	Population totale	Etrangers	
Recensement population (Janvier 2007 INE)	45.116.894	4.482.568	526.942
Etrangers avec Permis (Janvier 2007 M. Intérieur)		3.021.808	363.467
Différence entre recensement et étrangers régularisés		1.460.760	164.475

⁴⁵ Voir Communiqué Fédération SOS Racisme "Bilan contrôle des frontières 07" – 11/01/08

C'est-à-dire, qu'avec toutes les précautions qu'implique l'utilisation de ces chiffres non épurés, ce qui est certain c'est qu'il n'est en rien risqué de chiffrer à plus d'un million le nombre de personnes "irrégulières" dans toute l'Espagne, tandis qu'en Andalousie on dépasse largement les 150.000.

Comparons donc ce million de personnes irrégulières avec la détention de 33.000 personnes. Il est évident que rien ne justifie l'état d'alarme qui de manière intéressée se produit.

C'est impossible de mettre des portes au champ. Anciens et nouveaux chemins à la recherche d'un futur

Mais en ne connaissant pas les racines structurelles du phénomène migratoire, ce bilan, considéré seulement d'un point de vue européen, ne peut pas être plus unilatéral. De fait l'activité du Frontex et des patrouilleurs espagnols en Afrique, avec la surveillance côtière et la coopération de gouvernements comme ceux du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal, en rendant la migration chaque fois plus difficile, sont entrain de réactiver de nouveau les routes de toujours. Ou ouvre d'autres nouvelles.

Les tragiques événements de 2005 à Ceuta et Melilla ont bloqué le passage nord à travers le Détroit et ont déplacé la route vers le Sud. À mesure que la voie atlantique se complique, l'arrivée de bateaux et sa tragique corrélation de personnes qui perdent la vie, augmente au Yémen, en Turquie, Chypre, Grèce, Italie, Malte et y compris en Croatie. Et des migrants africains arrivent aussi vers l'est européen, par le biais d'Ukraine ou de la Pologne.

Quant à la frontière sud, il est important d'indiquer que la fermeture des frontières européennes et le renforcement des contrôles frontaliers entre le continent africain et le continent européen ont empêché toute possibilité pour la majorité des ressortissants des pays de l'Afrique sud-saharienne de voyager en avion, et d'entrer dans le continent européen avec un visa en règle.

De fait, ce sont en partie ces politiques restrictives de contrôle et de visas qui ont obligé les jeunes générations à prendre le chemin de manière différente, "clandestinement", et surtout de manière dangereuse, par terre ou par mer, vers un pays producteur de richesse.

- **La voie terrestre**

Le parcours dépend du lieu de destination et des moyens économiques dont on dispose. En partant depuis le Niger ou du Mali, beaucoup de personnes choisissent la riche Libye, qui pendant beaucoup de temps a été une terre d'accueil pour ses frères africains. Environ 100.000 migrants entrent officiellement en Libye chaque année.

Mais, en répondant aux prescriptions de l'UE et à ses offres économiques et commerciales, la Libye a durci le ton quant au contrôle de ses frontières. En 2007, elle ferme ses frontières en exigeant un visa à tous les étrangers, y compris aux voisins du Maghreb (la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie), et en mettant ainsi en doute le principe de libre circulation au sein de l'UMA (Union du Maghreb Uni).

Dernièrement, elle a annoncé qu'elle expulserait les ressortissants en situation irrégulière qui se trouvent sur le territoire libyen (estimés à 2 millions de personnes et en majorité en provenance de l'Afrique Sud-Saharienne), accusés par les autorités et l'opinion publique "*d'étendre l'insécurité ainsi que les maladies et d'occuper des emplois au détriment des jeunes libyens au chômage*", c'est-à-dire les arguments xénophobes que nous connaissons déjà...

Nouvelle alarmante, en sachant que jusqu'à présent les immenses frontières de la Libye avec l'Algérie ou le Niger étaient très difficiles à contrôler.

En fournissant des moyens et en exigeant le contrôle de frontières en Libye, l'UE accomplit un de ses plus grands objectifs, outre l'externalisation : empêcher la libre circulation des ressortissants du Sud dans les territoires de transit ou d'assise provisoire, ce qui à moyen ou long terme pourrait modifier l'équilibre géographique de l'Afrique, qui soutient le poids des migrations.

Un autre territoire de passage (ou de long transit) des migrations africaines est l'Algérie, qui soumet aussi les personnes en migration (estimées entre 50000 et 60000 personnes sur son territoire) à de nombreuses persécutions et rejets illégaux (plus de 20.000 en 2006). Depuis l'Algérie, l'on peut décider d'aller au Maroc, et de là en Espagne.

Les conditions de route

Quel que soit le destin choisi, le parcours sera long et risqué. Plusieurs milliers de kilomètres séparent le continent africain du continent européen, et la durée totale du voyage terrestre peut s'étendre pendant plusieurs mois, ou même pendant plusieurs années avant d'obtenir - ou non - l'objectif.

Ce voyage peut signifier un véritable sacrifice, tant dans un sens littéral comme figuré, puisque pour un jeune de 20 ou 25 ans, on ne calcule pas le temps de la même manière et 4 années de voyage représentent souvent une vie dépensée...

Le professeur Medhi Lahlou indique à ce sujet que si le parcours Agadir/Paris représente 3 heures de voyage pour toute personne du nommée "Premier Monde", il peut représenter par contre une moyenne de 3 années de voyage pour un ressortissant sud-saharien.

Le trajet dans le Sahel se fait par transport plus ou moins organisé, dans des camions de transport public (les ressortissants de la CEDEAO⁴⁶ n'ont pas besoin de visa pour se déplacer dans la région), ou dans des camions de transport commercial.

Il est intéressant de voir que le trajet dans la région du Sahel se fait par transport motorisé, puisque dans le Maghreb, et spécialement au Maroc, les migrants en transit sont obligés de marcher étant donné les contrôles de police et les rejets quotidiens en frontière, fruits de la collaboration avec les politiques migratoires de retenue et rétention de l'UE.

Par contre, en Afrique Sud-Saharienne la nature et le désert sont implacables de sorte que marcher signifie risquer de mourir dans le désert.

En outre, nous devons constater que bien que les pays sud-sahariens coopèrent dans la politique de contrôle externalisé des frontières de l'UE, ils ne semblent pas soumettre les migrants en situation irrégulière qui se trouvent sur leur territoire à des situations de non droit ou de persécution, comme celles que l'on observe quotidiennement dans les pays du Maghreb.

Étant donné la durée, et le coût total du trajet, il se fait généralement par étapes, les migrants s'arrêtent dans des villages de passage pour se reposer ou pour économiser un peu d'argent.

Outre l'envergure du voyage, il est nécessaire de tenir compte des conditions extrêmes du trajet dans des zones stériles et inaccessibles du désert, et du danger de ce dernier : la chaleur du désert, l'état regrettable, voire impraticable, de la route, l'entassement (parfois plus de 80 personnes) dans les camions ou les pick up, les conséquences terribles d'une chute au milieu du désert sans repas ni personne autour, les contretemps, le manque d'aliments, les bandits du désert ("coupeurs de routes"), les vols, la violence légendaire des autorités frontalières, les razzias, les blessures, la prison et finalement les rejets...

Brutalité policière et répression

Nombreux migrants arrivés jusqu'en Algérie, Libye, Tunisie et/ou Maroc souffrent la spoliation de tous leurs biens (argent, documents, gsm, etc....) par les forces de l'ordre locales, avant d'être emprisonnés, maltraités et rejetés finalement vers le Sud.

La grande majorité dénonce une extrême violence des autorités maghrébines à leur rencontre (coups, blessures, violations, tortures, corruption) et rendent compte de la vente de passeports, des persécutions, des blessures infligées, des interrogatoires, la prison, et pour terminer les rapatriements.

Beaucoup d'entre eux, quand ils se trouvent à mi - chemin, ou rejetés du Maroc jusqu'à l'Algérie, expliquent qu'une fois arrivés jusqu'ici ils ne peuvent plus reculer, et qu'ils devront continuer à avancer, malgré la militarisation du Détroit⁴⁷ et des rejets constants vers Oujda ou dans le désert.

⁴⁶ CEDEAO: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

⁴⁷ Qui a comme conséquence le fait de changer la route vers Laayoune, afin de prendre une « patera » vers les Îles Canaries

Par contre, quand ils sont rejetés plus au sud (de l'Algérie vers le Mali ou de la Libye vers le Niger), beaucoup restent bloqués à la frontière du pays, sans argent pour remonter ou redescendre.

Pour cette raison, ces migrants rejetés restent parfois durant des mois dans des zones très isolées dans des conditions de précarité et de vulnérabilité totale, sans qu'aucun organisme public ne se préoccupe de leur sort. Sans la solidarité informelle (qui commence à se formaliser peu à peu), ils se trouveraient dans une situation pire encore.

La majorité, bien qu'essoufflés, cherchent la manière de retenter à nouveau, coûte que coûte, conscients du fait qu'ils peuvent difficilement revenir à la maison les mains vides, après avoir échoué et avoir ruiné les attentes du clan, sans pouvoir rembourser la dette contractée pour le voyage.

- **La voie maritime**

La voie maritime est sans aucun doute plus courte que la voie terrestre, mais n'est pas moins risquée : c'est une loterie et en cela réside son plus grand danger.

Un bon capitaine de « cayuco » met une moyenne de 8 jours, sans beaucoup de vent, pour atteindre les Iles Canaries depuis les côtes africaines (*environ 1000 km*), sans obstacles majeurs.

Les dangers de la mer

Le succès de l'opération dépend de la saison et de la force du vent, de la qualité du bois avec lequel est construit le cayuco qui doit résister à la houle, des compétences marines et du talent de marin du capitaine de bateau (*un pêcheur expérimenté*), de la puissance (2) des moteurs utilisés, de la programmation efficace du GPS, de la quantité suffisante d'aliments et de combustible (*au moins 3000 litres*), d'une bonne résistance à la mer, d'une bonne dose de sang froid et d'une solide détermination individuelle.

Il sera nécessaire de résister à la houle et à l'orage, aux vagues qui peuvent atteindre 12 mètres, au moins à 8 jours de navigation en plein Océan Atlantique, à plus de 120 personnes entassées dans un bateau de 15 mètres, aux chocs dus au ressac.

Le froid, la terreur, le mal de mer, la déshydratation, le manque d'orientation, le fait de ne pas savoir nager et la Garde Civile sont autant d'autres obstacles que chaque passager devra surmonter avant d'atteindre - ou non - les Iles Canaries....

Et si les cayucos continuent à sortir des plages africaines, c'est parce que les jeunes sont plus déterminés, davantage préparés et parce que les plus âgés ont démontré le bénéfice clair de l'opération, pourvu que l'"aventure" se déroule bien.

Ils continuent à sortir aussi parce que les ressources inconstantes du Frontex peuvent difficilement contrôler avec pleine efficacité, et toute l'année, une zone maritime de 2000 km, saturée de pirogues de pêcheurs.

Les victimes. Des morts sans chiffres. Des morts sans nom ni visage

Du bilan triomphaliste du Ministère de l'Intérieur sont absentes les victimes. Même pas comme dommages collatéraux. En dépit du suivi permanent de l'APDHA et d'autres organisations des victimes qui perdent la vie ou disparaissent dans la tentative de migrer vers l'Europe, il est difficile de s'approcher avec certitude à ce décompte macabre.

L'organisation No Fortress Europe ⁽⁴⁸⁾, qui fait un suivi assez détaillé et un bilan mensuel, arrive à la conclusion que 11.756 migrants ont perdu la vie dans l'ensemble aux frontières européennes depuis 1988 à 2007. Par rapport aux années 2006 et 2007, son estimation est la suivante :

⁴⁸ Voir www.no-fortress-europe.org et <http://fortresseurope.blogspot.com>

Année	Route Canaries	Zone Détroit	Canal Sicile	Mer Egée	Autres	Total Victimes
2006	1.035	215	302	73	463	2.088
2007	745	131	551	257	177	1.861

L'APDHA, pour sa part, a documenté le décès de **921** personnes pendant l'année 2007⁽⁴⁹⁾. En dépit de la diminution expérimentée en ce qui concerne 2006 (1.167 personnes), ce qui est certain c'est qu'il s'agit d'un chiffre frémissant, proportionnellement semblable à celui de 2006 étant donné la réduction d'arrivée d'immigrés.

Année	Arrivés Détenus	Morts Disparus	%
2006	47.476	1.167	2,6%
2007	33.691	921	2,7%

Des chiffres qui sans doute restent courts par rapport à l'évaluation réelle, de laquelle nous ne pouvons pas douter qu'elle atteigne les **3.500 personnes** dans l'ensemble des routes migratoires vers l'Espagne. Il s'agit même d'une estimation plus prudente que celle effectuée par l'Association Marocaine de Communication qui évaluait à 3.000 le nombre de morts dans la mer seulement entre janvier et juillet de cette année.

Pour sa Pilar Fuertes, Sous-directrice générale des Relations Internationales du Ministère de l'Intérieur, a déclaré durant des journées tenues en décembre, que son ministère estimait qu'entre 900 et 1000 immigrés qui voyageaient dans des cayucos se sont noyés durant la traversée entre la côte de l'Afrique et les Iles Canaries. Elle se basait pour cela sur des informations sur les immigrés qui ont levé l'ancre en cayuco et qui, de nombreux beaucoup de mois passés, n'avaient pas donné de signaux de vie à leurs familles.

Route	
Atlantique	800
Méditerranée	120
En rapatriement	1
TOTAL	921

Provenance	
Maghrébins	287
Subsahariens	629
Autres	5
TOTAL	921

Andalousie	24
Algérie	57
Canaries	148
Ceuta-Melilla	6
Gabon	12
Gambie	50
Maroc	256
Mauritanie	134
Murcie	10
Sahara	140
Sénégal	83
En rapatriement	1
TOTAL	921

Droits et Conventions internationales violés. Trois exemples.

- **El Marine I. Un buque fantasma. Personas tratadas como mercancías peligrosas**

La gestion de navires avec un haut nombre d'immigrés qui se dirigent vers les Iles Canaries a été une autre question où est resté en évidence la priorité exclusive qu'a le gouvernement espagnol pour l'application de ses politiques migratoires hyperrestrictives, en passant au-dessus du respect des droits de l'homme. De manière spéciale dans le cas du navire Happy Day et du Marine I.

⁴⁹ Voir Annexe Suivi des Victimes de l'Immigration Clandestine 2007

En particulier, nous croyons que l'action du gouvernement espagnol avec les personnes qui voyageaient dans le navire Marine I a violé la légalité espagnole et internationale, et les droits de l'homme. Après être venu en aide du navire le 30 janvier, quand il se trouvait dans des eaux du Sénégal conformément à ce qui est établi dans "la Convention Internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (SAR)" de 1979, le reste des prescriptions légales à ce sujet ont été contournées.

La convention établit que " quelle que soit la nationalité ou la condition juridique de ces personnes ou les circonstances dans lesquelles celles-ci se trouvent" on devra "leur prêter les premiers soins médicaux ou d'autre type et les transférer à un lieu sûr". Mais ceci n'a pas été fait. Et il ne faut pas s'étonner, parce que la propre Convention Montego Bay de 1982⁵⁰ est considérée très restrictive par les États européens qui travaillent une nouvelle convention (la Convention Solas) afin de pouvoir rapatrier plus facilement les immigrés vers les pays de sortie.

Le navire a été transporté aux abords de la côte de la Mauritanie, les voyageurs demeurant à l'intérieur depuis le 30 janvier jusqu'au 12 février, sans les conditions minimales indispensables, et sans que personne ne monte au navire pour leur porter soin jusqu'au 12 février, en leur fournissant le repas à travers des brigadiers.

Un lieu sûr est un emplacement où l'on considère que les opérations de sauvetage ont fini et que la vie et la sécurité des survivants ne sont plus menacées, en pouvant assurer leurs nécessités minimales, jusqu'à leur transfert à leur destination.

Or la Mauritanie n'a pas signé la convention SAR et est un pays maintes fois dénoncé pour la systématique violation des droits de l'homme.

Le gouvernement espagnol a envoyé quatre avions (deux d'entre eux militaires) pour les "rapatriements" et quand les voyageurs ont été finalement débarqués, ceux-ci ont été fortement surveillés par des policiers espagnols et par des forces armées mauritaniennes et ont été enfermés dans un vieux magasin de poisson du port, semblable aux baraques des camps de concentration.

La police espagnole a été chargée de les interroger et de les priver de liberté - en dépit de ne pas se trouver sur le territoire espagnol et de ne pas être des citoyens espagnols- et a entamé les gestions pour les faire sortir de la Mauritanie. Indépendamment du fait de porter des armes rien ne garantit le droit de la police espagnole d'interroger et de participer dans la privation de liberté de ces personnes, ce qui s'est fait sans respecter aucune des garanties d'assistance juridique et d'interprétation prévues dans la législation espagnole. C'est-à-dire qu'ils ont été totalement privés d'avocats et d'interprètes, et sans lecture des droits garantis et reconnus dans l'ordre juridique espagnol et dans les conventions sur les droits de l'homme, et tout cela a été effectué en utilisant la tromperie, et l'abus, pour leur faire croire qu'ils seraient transportés en Espagne.

Pendant ces jours le droit de solliciter asile et refuge a été gravement limité par les difficultés qu'ont rencontrés du côté de la Mauritanie les représentants de l'ACNUR (étant donné qu'ils étaient une équipe très réduite sans possibilité de s'occuper des 369 personnes) et finalement seulement 22 immigrés de Birmanie, 10 du Sri Lanka et 3 de l'Afghanistan ont été transférés aux Iles Canaries, en existant de sérieux doutes quant à l'information et conseil qui a été fourni au reste.

Les personnes d'origine présumément africaine après un voyage rocambolesque vers la Guinée Bissau (qui a refusé l'autorisation pour faire atterrir l'avion, et après que l'aéronef ait fait des tours durant des heures à cause du refus d'autorisation pour l'atterrissage est revenu en Mauritanie) sont collectivement déportées au

⁵⁰ Selon la Convention de Montego Bay, signée en 1982 tout navire peut librement circuler dans la mer, à condition de ne pas attenter à la tranquillité ni à l'ordre public (ce qui est qui s'appelle transport pacifique). Par exemple attente à l'ordre public le transport d'armement ou les navires qui provoquent des attentats écologiques. L'interprétation que fait l'UE est qu'au moment où un navire est suspecté de transporter des immigrés illégaux, un état a le droit de contrôler ce bateau avec l'autorisation tacite de l'état auquel correspond le pavillon. Mais l'UE, propose de modifier la Convention de Montego Bay qu'elle considère très restrictive (garantiste) pour prévoir que des personnes sortant de pays tiers qui sont localisés dans des bateaux européens ne puissent pas recourir à la législation européenne ; c'est-à-dire, qu'on considère qu'ils ne se trouvent pas sur le territoire. Elle propose en outre de sanctionner les états qui laissent partir des navires qui ne sont pas en état de navigabilité (les « pateras » par exemple).

Cap Vert pays dont elles ne sont pas originaires, ni pays d'où est parti le bateau, sinon simplement le pays que le gouvernement espagnol a pu acheter.

Les personnes transférées au Cap Vert ont été privées de liberté dans ce pays, sans savoir sur base de quelle accusation ni avec quelle protection judiciaire, puisqu'elles ont été des déportées contre leur volonté et emprisonnées et on n'a pas permis qu'elles soient assistées d'un avocat de la Commission Espagnole d'Appui au Réfugié. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR) a attiré aussi l'attention sur l'impossibilité de se mettre en contact avec ce groupe. Ils ont été postérieurement transférés à la Guinée Conakry (selon un accord signé par la Guinée, la Mauritanie et l'Espagne) qui à ces moments souffrait une instabilité sociale et politique grave et où les autorités militaires et la police agissaient en terrorisant la population comme de vulgaires délinquants, comme l'ont dénoncé Amnistie Internationale (AI) et Human Rights Watch (HRW). Le transfert à la Guinée Conakry dans ces conditions a clairement violé (comme l'a signalé CEAR) la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qui dans son article 3 et dans le Protocole Additionnel III à cette convention, établit qu'aucune personne ne peut être dévolue vers un pays où elle court le risque d'être soumise à des traitements inhumains, cruels ou dégradants, et la Convention de l'ONU contre la Torture, qui établit qu'il ne pourra pas y avoir d'expulsion, dévolution ou extradition d'une personne à un État dans lequel il y a des violations des droits de l'homme et dans lequel par conséquent cette personne peut risquer d'être soumise à torture.

Les 299 autres personnes sont restées privées de liberté dans des conditions infrahumaines et dégradantes depuis le 12 février, entassés dans le magasin de poisson où ils ont été enfermés, où on les obligeait à rester assis et/ou allongés, nourris fréquemment à base de sandwiches et dans des conditions qui ont levé de sérieuses protestations de la part des organisations qui s'occupent d'eux. La Demi Lune Rouge a dénoncé que les toilettes du hangar "sont obstruées, le plafond est troué et il y a une odeur insupportable qui se propage partout", tandis que la télévision les montre en faisant de la gymnastique ou en regardant des films. À tel point que la demi Lune Rouge a même décidé de ne pas porter soin aux prisonniers en guise de protestation contre les conditions dans lesquelles ils se trouvaient.

Dans une histoire tripartite rocambolesque entre l'Inde, la Mauritanie et l'Espagne, une bonne partie des immigrés a été rapatriée vers l'Inde, pays d'où une bonne part d'eux étaient originaires. Une autre partie, d'origine pakistanaise la majorité a été transférée en Espagne, après des mois inhumains en Mauritanie, pour finalement, après leur traversée inhumaine, être rapatriés au Pakistan en plein état d'exception.

Le responsable de cette accumulation de violations de droits de l'homme et d'activités en marge de la légalité espagnole et internationale a été sans aucun doute le gouvernement espagnol, auteur matériel et intellectuel du résultat et coopérateur nécessaire de la situation d'illégalité continue à laquelle ont été soumises ces personnes et du traitement qu'elles ont souffert. Le gouvernement espagnol les a traités non comme des êtres humains, mais comme des objets jetables, polluants et dangereux. Plus dangereux que le navire lui-même qui a finalement été accueilli dans les Iles Canaries pour sa casse.

- La mort du jeune nigérien Osamyia Aikpitanhi durant son rapatriement à bord d'un avion

Le jeune nigérien Osamyia Aikpitanhi, est mort le 9 juin pendant qu'il était rapatrié dans un avion d'Iberia au Lagos, avec trois compatriotes. L'autopsie a révélé qu'il s'agissait d'un arrêt cardiaque- respiratoire et que finalement le jeune est mort après avoir été bâillonné et de ne pas pouvoir respirer, probablement en ayant avalé le bandage avec lequel il a été bâillonné. La famille du décédé s'est montrée convaincue que la police a été la coupable du décès d'Osamuyia, qui avait été bâillonné et frappé avant d'embarquer. Ce n'était pas la première fois que la police essayait d'expulser l'immigré nigérien, qui était en Espagne depuis quatre ans et qui n'avait pas de papiers. À deux occasions précédentes les agents ont dû suspendre son expulsion du fait de la résistance physique qu'il a opposée. Deux policiers ont été imputés pour ces faits.

Il résulte de tout point inadmissible qu'une personne meure quand elle se trouve sous garde policière, précisément ceux qui doivent veiller à sa sécurité. Et pertinent rappeler que dans ce cas on n'a pas effectué une expulsion dans laquelle serait respectée au-dessus de toute considération la dignité et les droits de l'homme de toutes personnes.

Il est aussi pertinent de rappeler la Décision du Conseil de l'Union Européenne du 29 avril 2004 relative à l'organisation de vols conjoints pour l'expulsion, depuis le territoire de deux ou plus États membres, de ressortissants de pays tiers sur lesquels sont retombées des résolutions d'expulsion, donc, comme l'a

indiqué la Web d'Immigration du Collège d'Avocats de Saragosse⁵¹, même si nous ne sommes pas face à un vol conjoint entre l'Espagne et un autre État membre de l'Union Européenne, cette Décision contient des Directives qui concrétisent le contenu minimal du respect des droits de l'homme des personnes à expulser, en appliquant en tout cas la Convention Européenne de Droits de l'Homme et la Convention qui interdit la torture y autres traitements ou peines cruelles, inhumaines ou dégradantes, traités tous les deux qui obligent l'Espagne.

De fait la Décision elle-même établit un critère clair non respecté dans ce cas : « *en cas de doute, l'opération d'expulsion, y compris l'emploi de mesures légales coercitives en raison de la résistance et du danger du rapatrié, sera suspendue conformément au principe " d'aucune expulsion à tout prix " ».*

Par conséquent un autre cas de plus où l'application du principe "d'expulsion avant tout", avec lequel le gouvernement espagnol imite la politique Sarkozy, produit de graves violations de droits de l'homme, dans ce cas avec la perte irréparable de la vie d'une personne. Par conséquent, il paraissait de rigueur l'exigence de responsabilités (pénales, administratives, civiles) à tous les niveaux aux autorités espagnoles. Question que nous avons faite une infinité de groupes sociaux.

- **Pakistanaï, originaires du Bangladesh et autres immigrés asiatiques à Ceuta**

Quatre mois ont dû passer à dormir dans des conditions infrahumaines dans la forêt de Ceuta 33 immigrés du Bangladesh qui se sont enfuis du CETI le 18 août devant la crainte d'être expulsés, quand ils allaient recevoir la visite du délégué consulaire du Bangladesh en Espagne. Les conditions de survie dans le campement clandestin ont été inhumaines : froid, faim, conditions d'hygiène et sanitaires nulles, entourés de chiens... Ils ont dû vivre de l'aide solidaire de voisins de la zone et de certaines ONGs.

Il ne faut pas rappeler que le Bangladesh est un pays avec une situation sociale, politique et économique critique et d'habitude et grave violation des droits de l'homme accentuée. Il n'est pas non plus superflu d'indiquer à nouveau la situation de "limbe" juridique des personnes retenues à Ceuta. Étant donné la pression sociale, ces personnes ont pu finalement retourner au CETI, leur régularisation étant apparemment en marche.

D'autre part, malgré l'état d'exception déclaré au Pakistân par Pervez Musharraf, le gouvernement a rapatrié 120 pakistanaï le 13 décembre, escortés par 150 fonctionnaires et policiers de l'Unité Centrale d'Expulsions et de Rapatriements. Certains des immigrés provenaient du navire Marine I.

Beaucoup de ces immigrés étaient restés dans la zone boisée qui entoure le marais du Renegado à Ceuta, après s'être échappés du CETI, pour éviter d'être expulsés.

L'Union Fédérale de la Police même a dénoncé ce rapatriement en considérant que "le moment n'était pas adéquat". Ils ne comprenaient pas, disait l'UFP "comment le gouvernement transfère ces personnes à un pays qui ne garantit pas les droits fondamentaux de ses habitants".

⁵¹ <http://www.intermigra.info/extranjeria/>

LES FRONTIÈRES DE L'UE SE DÉPLACENT VERS LE SUD

Frontex. Acronyme de l'ignominie

Effectivement les sigles du Frontex sont comme un nouveau fantôme, cette fois sous forme de patrouilleurs et d'agents armés, qui parcourt l'Afrique.

Depuis août 2006 à décembre 2007, le Frontex, selon le Ministère de l'Intérieur, ha "intercepté" en Afrique 12.864 immigrés et 155 bateaux. Pendant 2007, selon ces sources, le Frontex a effectué les opérations suivantes :

PRINCIPALES OPERATIONS DU FRONTEx AUX CANARIES

Operation	Développement	Pays participants	Budget
Hera III	12 février 12 avril	L'Italie avec un bateau et un avion Le Luxembourg avec un avion Des experts de France, Portugal, Allemagne et Italie	2,7 millions d'euros
Hera 2007.1	25 avril 15 juin	L'Italie avec un bateau, un avion Des Experts de France, Italie y Allemagne	1,5 millions d'euros
Hera 2007.2	12 juillet 30 septembre	L'Italie avec un bateau et un avion Le Portugal avec une corvette Le Luxembourg avec un avion Des experts du Royaume Uni, Suède, Allemagne, Portugal et Italie	1,5 millions d'euros
Hera 2007.3	3 octobre 31 décembre	L'Italie avec un avion Des experts du Portugal, Allemagne et Italie	2,1 millions d'euros

Centre de Contrôle Régional du Frontex aux Canaries (CCRC).

Son rôle consiste à coordonner les moyens qu'apportent les ministères espagnols de l'Intérieur, de la Défense et de la Promotion, ainsi que ceux des pays européens qui ont confirmé leur séjour de manière continue (l'Italie et le Portugal), outre les bateaux de trois pays africains (la Mauritanie, le Sénégal et le Cap Vert). L'Espagne a destiné quatre bateaux de la Garde Civile ("Río Duero", "Río Ara", "Río Gabriel" et "Río Miño") pour surveiller les eaux de la Mauritanie et du Sénégal. Comme ces patrouilleurs ont besoin de se reposer tous les 20 jours, ils ont un système de rotation de deux à deux, pour assurer que l'équipe opérationnelle soit couverte. Dans trois pays africains seulement (la Mauritanie, le Sénégal et le Cap Vert) il y a un total de 64 fonctionnaires, de 14 bateaux, deux avions et deux hélicoptères. L'équipe opérationnelle de surveillance dispose d'un hélicoptère de la Garde Civile à Nouadhibou et un autre de la Police Nationale à Dakar, plus un avion italien et les patrouilleurs africains.

Patrouille conjointe et donation d'avions

Depuis l'année passée, dans les bateaux espagnols qui se trouvent en Mauritanie et au Sénégal voyagent des policiers africains, mais seulement de manière purement testimoniale... mais de cette façon l'on prétend justifier la présence de canonnières espagnoles dans des eaux territoriales de ces pays tiers. De fait dans chaque patrouilleur voyagent huit gardes civiles et deux gendarmes mauritaniens ou sénégalais.

En outre, dans sa politique de fortifier la lutte contre l'immigration l'Espagne "illégale" fera don de trois avions G-212 au Sénégal, à la Mauritanie et au Cap Vert, et formera à ses équipages pour la lutte contre l'immigration illégale

Financement

Pendant l'année 2007 le Frontex a reçu un financement de 35 millions d'euros. Un budget adapté selon le gouvernement espagnol. La permanence de l'équipe opérationnelle sera possible durant 2008, par

l'accroissement du budget qui disposera de 70.4 millions d'euros pendant cette année, dont, au moins, 12 sont attribués aux Iles Canaries, (à l'opération Hera), selon le budget approuvé par le Parlement Européen le 13 décembre.

Il s'agit d'un nouveau tour d'écrou dans l'accroissement des dotations et effectifs destinés au contrôle des frontières. Parce qu'effectivement, de la part de l'Espagne le budget destiné au Frontex en 2007 par l'UE a été considéré excessivement raisonnable (35.2 millions d'euros) pour que la permanence du dispositif soit possible. Un dispositif de coût élevé, quelque 3.700 euros de l'heure, comme ont déclaré des responsables du Frontex en 2007. Parallèlement, l'UE a contribué avec 87 millions d'euros en plus pour pallier les activités que mène à bien l'Espagne en matière d'immigration avec le continent africain, concrètement, le financement des patrouilles conjointes avec le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal, ainsi que les vols de rapatriement et les autres tâches du Frontex.

Chaque déportation a coûté 657 euros, avec un montant global de 10,8 millions d'euros.

Le Frontex se déploie en Méditerranée

Le déploiement du Frontex en Afrique et la plus grande difficulté des routes vers les Iles Canaries, ont promu à nouveau l'utilisation des routes méditerranéennes pour les immigrés qui fuient la situation de faim et de guerre dans le continent africain. Le Frontex, principal instrument de la politique européenne en matière migratoire, a répondu.

"L'opération Nautilus II" a été développée en 2007, dans le but de prévoir l'arrivée d'immigrés venant de la Libye vers Malte. Selon le décompte de la Commission Européenne, la mission Nautilus disposait de deux hélicoptères, trois avions, cinq bateaux et plusieurs experts. L'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et Malte elle-même sont les pays qui avaient mis ces moyens à la disposition de l'UE. Mais elle a dû être suspendue par manque de moyens. La Commission Européenne prétend que Nautilus III se déploie de manière permanente pendant 2008.

Selon un rapport secret du Frontex, divulgué par Fortress Europe⁵², 53.842 migrants ont été détenus et déportés en Libye en 2006. Outre les 60.000 détenus dans les prisons libyennes en mai 2007. En ajoutant les données de ce rapport à celles du rapport 2006 de Human Rights Watch, entre 2003 et 2006 les migrants expulsés de la Libye sont au moins 200.000.

La CE a demandé de l'aide à la Libye pour le contrôle du canal de Sicile que l'on veut déployer pour 2008 avec Nautilus III si l'on arrive finalement à un accord, qui aurait comme contrepartie l'aide Européenne pour le contrôle de la frontière sud libyenne. Pour le moment et selon le dit rapport, la Libye a demandé à l'UE 12 avions de reconnaissance, 14 hélicoptères, 240 véhicules tout terrain, 86 camions, 80 camionnettes, 70 autobus, 28 ambulances, 12 systèmes radar, 10 bateaux, 28 patrouilleurs, 100 radeaux pneumatiques.

Les opérations ont aussi commencé dans la zone de la mer d'Alboran pour intercepter des immigrés à destination du littoral d'Andalousie Orientale et de Murcie. D'abord cela fut l'opération "Minerve 2007" avec 450.000 euros de budget. Postérieurement "l'opération Indalo 2007" développée entre le 30 octobre et le 20 novembre à Grenade, Almeria et Murcie, s'est soldée par 28 bateaux interceptés et 305 immigrés « sans papiers » sauvés des eaux du sud péninsulaire. Son budget a été de 1.700.000 euros.

Dans l'équipe opérationnelle, un des plus grands effectués jusqu'à présent par l'agence de l'UE, l'Espagne a pris part avec trois patrouilleurs, deux hélicoptères et une équipe du Groupe Spécial d'Activités Subaquatiques de la Garde Civile (GEAS), ainsi que des effectifs de Sauvetage Maritime et de l'Armée. Le Portugal a cédé deux patrouilleurs ; L'Italie, un avion de surveillance maritime et deux patrouilleurs ; La France, un avion de surveillance maritime ; Malte, un patrouilleur ; et l'Allemagne, Chypre et la Roumanie ont participé avec divers équipements de recherche.

⁵² Voir: <http://fortresseurope.blogspot.com/2006/02/ottobre-2007.html>

PRINCIPALES OPERATIONS DU FRONTEx EN MÉDITERRANÉE⁵³

Opération	Zone	Développement	Pays Participants	Budget
Poseidon 2007	Mer Égée	15 mai 7 octobre	Développée en trois phases. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, Hollande, l'Italie, la Lettonie, Malte, le Portugal, le Royaume-Uni, la Roumanie, la Suède	2.250.000 euros
Nautilus 2007	Canal Sicile	25 juin 14 octobre	Développée en deux phases. L'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni	5.080.000 euros
Minerva 2007	Mer Alboran	16 août 14 septembre	L'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, Hollande, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et le Royaume-Uni	450.000 euros
Hermes	Canal Sicile	18 septembre 9 octobre	L'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni	1.890.000 euros
Indalo 2007	Mar Alboran	30 octobre 20 novembre	L'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte, le Portugal, la Roumanie	1,7 millions euros

Dans ce cadre de déploiement on encadre la mise en marche du "Réseau Européen de Patrouilles Maritimes" avec la participation du Portugal, de l'Espagne, la France, l'Italie, la Slovénie, la Grèce, Chypre et Malte, et dans le but d'utiliser de manière conjointe et éviter la duplicité de patrouille dans les mêmes zones méditerranéennes.

Coopération conditionnée. Accords de réadmission

Coopération marocaine

Le Maroc a été le premier pays à signer des accords de rapatriement avec l'Espagne (depuis l'année 92) bien que son application ait été partielle et n'a généralement pas affecté les personnes arrivant aux côtes espagnoles non marocaines. Le Maroc n'a jamais douté d'utiliser l'émigration propre ou étrangère comme un instrument de sa politique extérieure. De fait selon les sources que nous avons pu rassembler, pendant la crise entre l'Espagne et le Maroc à la suite de la visite du Roi à Ceuta et Melilla qui a provoqué le retrait de l'ambassadeur marocain en Espagne, la surveillance côtière surtout dans le nord a été relâchée ostensiblement.

En tout cas, les importantes compensations reçues par le régime marocain ont fait qu'il accomplisse un rôle fidèle de policier des frontières de l'UE, tant en ce qui concerne sa population propre comme l'immigration en transit, comme nous l'abordons dans un autre paragraphe de ce travail.

La conditionnée et par conséquent indigne coopération avec l'Afrique

Pendant l'année 2007 l'offensive de l'Espagne a continué de façon très vaste en Afrique dans le but d'éviter l'émigration "illégal". Ils ont augmenté de quatre à dix le nombre d'ambassades espagnoles en Afrique Occidentale. En outre, la politique extérieure a augmenté la coopération espagnole au sud du Sahara depuis les 100 millions de l'époque d'Aznar jusqu'à 700 millions. Ils ont été créés des bureaux d'intérieur en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, en Guinée Bissau, Guinée Conakry et au Cap Vert.

⁵³ Ver: http://www.infinitoedizioni.it/fileadmin/InfinitoEdizioni/rapporti/2007_sea_border_operations_1_.pdf

À l'abri de cette infrastructure ont débarqué en Afrique des dizaines d'agents du Ministère de l'Intérieur et du Centre National d'Intelligence. En collaboration avec les autorités locales, ils harcèlent les réseaux et aussi les personnes qui essaient d'émigrer. Et ils recueillent de l'information sur les routes et les sorties pour appuyer les forces policières de chaque pays et les patrouilleurs dans les côtes du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap Vert. Son travail est donc complémentaire à celui de l'agence européenne des frontières (Frontex).

La presse elle-même⁵⁴ soulignait que l'élément le plus décisif que toute la stratégie africaine de l'Espagne, de tout cet investissement politique, est ce que le Ministre d'Affaires Extérieures lui-même a qualifié de "conventions de seconde génération". Ces conventions, signées avec l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Cap Vert, le Ghana et la Gambie, conditionnent l'aide au développement, comme le reconnaît ouvertement et cyniquement le ministre Moratinos, à la disposition des gouvernements africains à admettre le rapatriement de ceux qui réussissent à arriver en Espagne. Et plus en général à la coopération dans la lutte contre la dite "émigration illégale", c'est-à-dire la coopération pour empêcher la sortie d'émigrés depuis leurs propres pays.

Il s'agit d'une activité énormément problématique sur la base d'un concept, "émigration illégale", hautement dangereux depuis l'optique juridique et du respect aux droits de l'homme⁵⁵.

Selon le Ministère de l'Intérieur, les rapatriements avec la plus grande propagande dissuasive pour ceux qui envisagent l'idée de la migration clandestine. Mais le respect des droits de l'homme et les besoins réels des pays avec lesquels sont signés ces accords n'apparaissent pas dans l'agenda. Comme nous le dénonçons dans notre Rapport Droits de l'Homme à la Frontière Sud 2006⁵⁶, le Plan Afrique du Gouvernement Espagnol n'est autre qu'un Plan au service des intérêts espagnols (de contrôle des migrations, d'accès aux énergies ou des accords commerciaux).

Amnesty International a aussi montré sa préoccupation à plusieurs reprises pour l'orientation et les conséquences de ces accords avec des pays tiers, certains dont les clauses arrivent à qualifier de "commerce d'êtres humains"⁵⁷.

Accords avec le Sénégal

Nombre des émigrés sénégalais sont des pêcheurs, recrutés pour manier les « cayucos », le reste est constitué de gens de l'intérieur, puisque tous les secteurs de travail sont touchés.

Si l'agriculture ne fonctionne plus, les personnes essaient de se reconvertir à la pêche, et si cela ne fonctionne pas, ils grimpent dans un « cayuco ».

Le phénomène des « cayucos » a été traumatique au Sénégal. Il a affecté toutes les catégories sociales, puisque de nombreuses familles ont perdu des pères/mères, frères/soeurs, ou fils/filles.

À Thiaroye-sur-Mer, 575 jeunes du village sont morts ou ont disparu dans la mer : ils sont sortis en masse à partir des premières sorties vers les Iles Canaries en mauvaise saison, ces jeunes sans expérience maritime ont représenté tout le sacrifice de l'Afrique.

Les mères de ces jeunes, qui avaient payé leur voyage, se sont réunies en collectif de lutte contre l'immigration clandestine et essaient de recueillir des fonds pour financer des projets collectifs et pour aller en avant. Terriblement touchées par le drame, qui se joue ici, et en bonne mesure, en privé, les mères de cette association travaillent dur pour sensibiliser l'opinion locale et étrangère sur le drame qui affecte l'Afrique.

Si l'immigration a été un sujet clef dans la campagne présidentielle sénégalaise de l'année passée (Plan Reva, accords de réadmission avec la France et l'Espagne), aucune réponse publique ou proposition alternative n'a été avancée par les autorités publiques, et malgré un grand conflit, le Président Wade a été réélu au premier tour.

⁵⁴ Voir Tomás Barbulo El País 8.1.08

⁵⁵ Voir <http://www.migreurop.org/article922.html>: "L'émigration illégale, une notion à bannir" - « Libération » -13/06/06

⁵⁶ www.apdha.org/media/fronterasur2006.pdf

⁵⁷ www.amnesty-eu.org

Toutefois, le Plan REVA (Retour vers l'agriculture) n'est pas unanimement accepté par la population locale. D'une part, parce que l'agriculture ne peut pas être la seule alternative à l'émigration, dans un pays où les accords commerciaux (pêche, bio cultures) ont des conséquences directes sur la qualité de vie des autochtones et sur leur espoir ; d'autre part parce que ceux que l'on suppose qu'ils sont impliqués dans ce Plan, ou que l'on prétend impliquer, ne sont pas des agriculteurs, et en conséquence il est nécessaire de tout leur enseigner.

En outre, le Plan considérait d'abord les activités agricoles seulement, ce qui ne correspondait pas à la réalité des besoins sénégalais, ce pourquoi on a étendu le Plan REVA à la pêche, à l'artisanat et à l'élevage de bétail. Mais, beaucoup de citoyens sénégalais dénoncent une manipulation politique derrière ce Plan : d'abord parce que c'est l'État qui affecte les terres destinées aux activités agricoles, mais de manière "totalement arbitraire", ce qui crée clairement des tensions entre la population rurale ; deuxièmement parce qu'apparemment, il faut être proche d'un parti politique déterminé (parti du Président) pour pouvoir profiter de ce Plan.

Finalement, nous pouvons dire que le Plan REVA, dans le cadre du Frontex, a servi en réalité d'effet d'annonce pendant les rapatriements de ressortissants sénégalais depuis l'Espagne, pour dévier l'attention de l'opinion publique sur les accords de réadmission signés par le Président Wade, et il n'a pas créé de réelles perspectives pour les jeunes.

Ne l'a pas fait non plus l'annonce de collaboration bilatérale avec l'Espagne, laquelle a promis l'ouverture de quotas-parts de contrats en origine avec le Sénégal tout au long de 2007 et 2008 : d'abord 20, puis 75, 200, 1000, etc.....Cependant, nous constatons que très peu de personnes expulsées depuis l'Espagne ont réellement profité de ces mesures, qui tendent à être réservées aux ressortissants proches au pouvoir politique.

Accords avec le Mali

La société civile du Mali s'est opposée pendant beaucoup de temps au fait que le Président Toumani Touré signe des accords de réadmission de ses ressortissants en situation irrégulière avec des pays européens, puisque "ils avaient toujours appris à partir". Il l'a fait toutefois, sous la pression politique et économique de l'UE.

De fait, on remarque aussi la supposée efficacité de la politique de lutte contre l'immigration clandestine des pays d'accueil dans les pays d'origine, ceux qui reçoivent tous les jours des charters d'expulsées, combinée avec des "politiques de coopération" bilatérales.

- *Expulsions:*

Selon des données fournies par des ONGs de terrain, la France expulse entre 1 et 14 personnes par jour au moyen de vols commerciaux réguliers, tandis que l'Espagne expulse entre 30 à 40 personnes à la fois, au moyen de vols charters spécialement frottés pour l'occasion.

En 2007, 778 personnes auraient été expulsées depuis l'Espagne, 479 depuis la France avec Air France et 97 personnes par Air Mali, Air Sénégal et la Royal Air Maroc.

- *Coopération bilatérale:*

L'Espagne vient de signer avec le Mali des Accords de Coopération dans plusieurs domaines :

- la sécurité (où nous trouvons évidemment, à côté de la lutte contre le terrorisme islamique dans le Sahel et le pluri-traffique de biens, la lutte contre l'immigration clandestine)
- la coopération au développement (Aide au Développement agricole, l'embauche en origine pour des tâches agricoles temporaires et les écoles ateliers de formation).

Le 26 janvier 2008, le Ministre d'Affaires Extérieures Espagnol a signé à Bamako l'acte de la première Commission Mixte de Coopération entre l'Espagne et le Mali qui inclura une série d'aides tant qualitatives que quantitatives au pays africain : l'extension jusqu'à dix millions d'euros de la quantité que l'Espagne apportera au Mali d'ici trois ans et l'embauche d'autour de 300 travailleurs saisonniers maliens pour des tâches agricoles en Catalogne.

L'Espagne a aussi annoncé que le Gouvernement, son Ministère et l'Agence espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) ont décidé de créer à Bamako le Centre de Formation de

Coopération pour l'Afrique Sub-saharienne 'au style de ceux qui existent à Carthagène des Indes, à Montevideo et à l'Antigua, au Guatemala'⁵⁸.

On ne sait pas si ce nouveau centre de formation entre dans le cadre du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), dont la création fut annoncée par le Commissaire européen Louis Michel, début février 2007 au Mali, après une réunion de concertation à Bamako, entre l'Union Européenne, la Communauté Économique des États de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et le Mali, où les parties ont réaffirmé leur coopération dans le cadre des migrations internationales et ont convenu de soutenir la création de ce Centre pour atteindre l'objectif de définir et de mettre en marche une politique migratoire malienne adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales.

Il s'agit d'une structure pilote qui pourrait se répéter dans les autres États de la CEDEAO touchés par les questions migratoires si l'UE (la Commission Européenne) l'estime utile, et qui a pour but "de favoriser dans l'UE" une immigration de circulation ", qui facilite les allers et retours de l'immigré entre le pays de réception et le pays d'origine, afin d'éviter son installation définitive"⁵⁹.

La déclaration prévoit en effet d'intensifier les actions de co-développement et de lutte contre la migration clandestine, puisqu'en contrepartie, la Commission attendra du Mali un renforcement de la coopération contre l'immigration irrégulière et la signature d'accords de réadmission des "immigrés clandestins" : *"L'Union Européenne considère le Mali comme le pays idéal en Afrique pour la mise en marche de programmes en faveur du concept migration-développement. C'est avant tout une démocratie et un pays de sécurité. Mais, surtout, les autorités maliennes font de grands efforts pour traiter la question. Le Mali, finalement, non seulement est un pays de sortie, mais aussi un pays de transit et de réception des migrants."*

Le projet CIGEM est basé sur les recommandations d'une première étude sur les questions migratoires au Mali, effectué en janvier 2007. Ensuite, une étude de viabilité a été effectuée en avril et mai 2007, et on a préparé une proposition de financement (la participation communautaire dans ce projet est de 10 millions d'euros mobilisés sur la dotation régionale du 9.0 FED) et son instruction est apparemment en cours de terme.

Apparemment, le CIGEM est un Centre d'Information sur les pays d'accueil et sur les dangers de la migration irrégulière, géré par le Ministère des Maliens de l'Extérieur, l'OIM et la Commission Européenne. Il aurait comme missions :

- l'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires,
- la réception, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour,
- l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population pour la prévention de la migration clandestine,
- la valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur.

Cependant, les contours et contenus de ce CIGEM ne sont pas très clairs. En effet, on ne sait pas ce que signifie "gestion des migrations", ni à qui est destiné ce Centre (aux migrants qui n'ont pas encore émigré, aux retournés volontaires ou aussi aux rapatriés forcés?), ni réellement qui se chargera de la gestion du Centre (l'OIM ou la Commission Européenne?), ni même quelle part du budget est destinée à la réinsertion sociale des migrants retournés...

En réalité, les ONG qui travaillent dans le cadre des migrations avons beaucoup de doutes sur ce projet pilote qui continue à parier sur les migrations légales et circulaires, et sur la lutte contre les migrations "clandestinisées", mais sans tenir compte des causes et des motifs des sorties africaines et sans proposer aucune alternative de réinsertion pour les gens de retour depuis l'Europe.

Les conditions dans lesquelles se réalise le rapatriement. Le protocole d'expulsions

Pendant la période 2004-2007, selon le Ministère de l'Intérieur, 40.787 personnes ont été rapatriées au moyen de vols d'avion, face aux 14.397 rapatriées par cette méthode dans la période 2000-2003.

⁵⁸ : Voir article Europa Press: "Moratinos souscrit au Mali..." 26/01/08-

⁵⁹ : Voir article "La commission Européenne va ouvrir une agence pour l'emploi au Mali" - La tribune- 26/01/07

Comme l'a démontré le décès du jeune nigérian Osamyia Aikpitanhi sont entrain de se produire des procédures de rapatriement dans lesquelles ne sont pas complètement respectés les droits et la dignité des personnes. Précisément suite à ce décès le Gouvernement a donné un nouveau tour de vis en élaborant "un Protocole de Sécurité dans les Expulsions d'Immigrés Non documentés", qui provoque encore davantage d'inquiétude en ce qui concerne le respect de la dignité et des droits des personnes qui sont rapatriées.

Selon ce protocole toutes les personnes qui vont être expulsées seraient systématiquement conduites attachées avec des "liens de sécurité", même à pleine vue du public, passagers et équipage, et l'utilisation de "fers métalliques", "capuches" et de "casques", "courroies de sujétion" et "camisoles de force".

Ce Protocole a été largement rejeté par toutes les ONGs pour être considéré comme une authentique atteinte à la dignité des personnes et une violation des droits de l'homme. À travers ce dernier on considère arbitrairement comme "dangereuse" toute personne soumise à expulsion, en oubliant qu'il s'agit habituellement d'une personne qui n'a commis aucune infraction mais simplement la faute administrative de manquer de papiers en règle. Amnesty Internationale, pour sa part a indiqué que la procédure a été faite sans tenir compte des recommandations du commissaire européen des Droits de l'Homme et du Conseil de l'Europe, Frattini Franc, pour "interdire l'utilisation de rubans adhésifs, de bâillons ou de coussins".

Bien que, en réponse à une question parlementaire de la Gauche Unie, le gouvernement ait nié l'utilisation systématique de bâillons, coussins et camisoles de force, ce qui est certain c'est que cela reste sous critère que "le responsable de l'opération d'expulsion considère, sous motifs, compte tenu des circonstances concrètes dans chaque phase de cette dernière, que son utilisation s'avère indispensable pour garantir la sécurité des rapatriés et des escortes". Ce qui ne donne évidemment aucune sécurité juridique et n'évite pas les abus et traitements dégradants.

La politique d'expulsions est en soi déjà profondément inhumaine, pour qu'en plus les rapatriements se produisent de sorte qu'on ne respecte pas exactement et complètement la dignité et les droits des personnes.

Les conditions d'accueil dans les pays où ils sont rapatriés

Aucune mesure institutionnelle n'est prévue pour recevoir les personnes expulsées, qui se trouvent seules, isolées et marginalisées dans leur propre pays.

À sa descente de l'avion au Sénégal, la Croix Rouge distribue un casse-croûte et 10.000 CFA (environ 15 euros) aux expulsés, à ceux auxquels les autorités espagnoles ont livré 50 euros à leur sortie.

Au Mali, aucune structure n'intervient non plus à leur retour forcé, et sauf certaines ONG qui les aident avec de faibles moyens mais beaucoup de volonté et de solidarité, les expulsés/rejetés doivent souvent traverser une période très difficile et de fort ostracisme social avant de se réintégrer - ou non - dans leur société d'origine.

Ces expulsés peuvent de fait se transformer en de véritables apatrides sociaux dans leur propre pays, puisque le jugement par leurs pairs peut être très sévère à leur respect : "maudits, lâches, ratés, incapables", ils ont déçu les espoirs des leurs, de leur famille, de leur clan, de leur peuple, qui s'étaient beaucoup endettés pour subventionner leur départ. Non seulement ils n'ont pas atteint leur objectif (atteindre l'Europe et obtenir des papiers et de l'emploi pour satisfaire les besoins de leur famille), mais en outre sont revenus au pays escortés par la police, les mains vides et le cœur lourd, sans pouvoir rembourser la dette contractée pour leur voyage vers l'Europe. À leur retour forcé, ces jeunes ont tout perdu : l'estime et la confiance des leurs, leur terre, leur femme, leur dignité, leurs perspectives de futur.

Dans un contexte où la noblesse de l'argent commence à remplacer la noblesse du nom, et où plus de 80% de la population veut émigrer, leur échec est perçu comme un signe du destin... La honte succède l'humiliation, et ils s'avère difficile de parler de réintégration pour ceux qui sont vus comme des parias, comme des perdants : "même si nous devons mourir, nous préférons mourir comme des héros en essayant de traverser la frontière que de mourir dans la misère et la honte, en végétant à la maison".

Faute de pouvoir se réintégrer dans leurs terres, et tant est "amère la saveur des fruits cultivés par la sueur des autres", un bon nombre d'entre eux prennent à nouveau la route. Pour tenter à nouveau leur chance et démontrer qu'ils ne sont pas des lâches, ils préfèrent la mort à la honte, ou décident de s'installer dans un

autre lieu (la Côte d'Ivoire ou l'Algérie) pendant qu'ils récupèrent leur santé financière et qu'ils puissent économiser un peu d'argent.

Dans ce contexte où la mort physique est préférable à la mort sociale, l'UE non seulement ferme les portes de ses propres frontières : elle empêche surtout la restructuration de ceux qui ont tout essayé pour l'atteindre un jour, en détruisant des vies et des rêves avec ses politiques de contrôle inadaptées à la réalité et aux causes qui nourrissent les flux migratoires, fruit de l'incompréhension du contexte d'origine et du dédain des européens envers ses anciennes colonies, qui ont favorisé ces sans voix, sans droits et sans lieux, des étrangers ici, des étrangers là-bas.

SITUATION DE L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE EN TRANSIT AU MAROC 2007.

Il n'est pas possible d'établir un chiffre précis d'immigrés sub-sahariens en transit au Maroc. Des sources officielles marocaines parlent d'environ 15.000 migrants. Leur situation est de vulnérabilité absolue, sans droit à séjour ni à travail, sans droit de libre circulation et en souffrant un racisme croissant de la société civile fruit de l'application de la loi 02/03⁶⁰ relative à l'entrée et au séjour des étrangers dans le royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières.

Au Maroc, les droits et la dignité des migrants sont violés au nom de la protection des frontières de l'Europe.

Les forêts frontalières de Ceuta et Melilla transformées en campements militaires, les immigrés survivent dans les grandes villes et sont aussi visibles dans les alentours de la ville d'Oujda, ville frontalière avec l'Algérie par où sont expulsés tous ceux qui sont arrêtés en tout point du territoire national. Les autres fronts bouchés, le chemin maritime vers les Iles Canaries est entrepris chaque fois plus fréquemment, la zone de Laayoune étant le point de départ.

Oujda, frontière de personne.

L'année 2007 commençait avec les conséquences des grands et non discriminés coups de filet effectués le 23 décembre 2006 à Rabat, Nador et Laayoune. Entre les environ 500 déportés, un grand nombre de réfugiés reconnus par l'ACNUR, et plusieurs femmes avec des enfants de très jeune âge (l'un d'eux handicapé). Le débordement humanitaire dans cette zone où les températures nocturnes baissaient de zéro en janvier et où les immigrés sont obligés de dormir à l'intempérie, était clair et désolant. Quinze jours après le début des déportations, les associations in situ continuaient à être sans nouvelles d'une centaine de migrants qui ont été abandonnés en terre de personne.

Les expulsions à travers Oujda sont constantes. Les immigrés sub-sahariens en transit au Maroc sont constamment exposés aux coups de filet, aux déportations et persécution par la police marocaine, qui assure agir de la sorte conformément aux accords signés avec l'Europe en matière migratoire.

Le fait d'avoir des papiers de demandeur d'asile, ou encore le statut de réfugié, n'est pas une garantie de respect ni de liberté de circulation. Quand ils mènent à bien les coups de filet, la police casse tous les papiers qui peuvent supposer une reconnaissance de leur situation, en laissant les immigrés dans la plus grande absence de protection.

La pire expérience pour les immigrés est d'être détenus. Beaucoup sont ceux qui certifient que la police marocaine leur vole tout ce qu'ils ont de valeur : argent, gsm, etc., et pendant le temps de la détention parfois ne leur donnent pas à manger, ils les frappent et les humilient. Les mauvais traitements sont habituels.

La frontière est un lieu dangereux. Quand la police marocaine y libère les immigrés qu'elle a détenu, elle leur ordonne de marcher vers l'Algérie. Celle-ci est une frontière fermée depuis plusieurs lustres. S'ils essayent d'entrer en Algérie, la police algérienne tire à l'air pour les dissuader. S'ils retournent en arrière, la marocaine fait de même. Ils finissent par se trouver entre deux feux et s'enfuient comme ils peuvent. Aggrave la situation l'existence de bandes de délinquants dans la zone qui assaillent les immigrés eux-mêmes.

Dans ce contexte, la situation des femmes est spécialement vulnérable. De nombreuses violations ont été commises, tant par la police des deux pays, par des marocains et par d'autres sub-sahariens. Il faut aussi regretter beaucoup de disparitions de femmes à la frontière. En janvier, un groupe d'environ cinq

⁶⁰ La loi 02-03 a été approuvée par le Parlement du Maroc et a été publiée dans le Bulletin Officiel marocain le 13 novembre 2003. Cette loi rassemble des articles relatifs à l'expédition d'autorisations de résidence (Chapitre 2), la durée du séjour dans le Royaume, la mobilité des personnes étrangères dans le Royaume (Chapitre 7), les conditions dans lesquelles une personne étrangère peut être expulsée du territoire national (Chapitres 3, 4 et 5), la détention d'immigrés illégaux dans des "zones d'attente" (Chapitre 6), sanctions pour les personnes qui ont dépassé la période maximale de séjour permis et pour les immigrés illégaux (Chapitre 8) et pour les responsables du trafic de personnes ou pour tout organisme moral ou physique impliqué dans l'entrée illégale d'immigrés dans le territoire du Royaume (art. 50 à 56). Voir Belguendouz, A., *Le Maroc non africain gendarme de l'Europe?*, Éditorial Beni Snassen, Salé, (2003), p 81-112.

philippines ont été expulsées par la frontière algérienne ; on n'a pas pu trouver leur trace, ni du côté marocain ni de l'algérien. Bien qu'il ne soit pas étrange qu'elles aient été captées par des bandes de trafiquants, tous affirment qu'elles sont mortes. Une femme de plus et son enfant, ont disparu début avril à la frontière, après être abandonnés là par la police suite à la déportation.

Un moment spécialement grave dans l'attaque aux immigrés fut l'été : le 27 juillet les forces de l'ordre entrent à quatre heures du matin dans le campus universitaire où beaucoup d'immigrés trouvent refuge avec l'intention de le déloger complètement. Plus de 450 migrants ont été détenus et le campus complètement dévasté comme pour effacer toute trace d'eux.

Le mouvement associatif solidaire du Maroc et de l'Europe a tenu dans la ville d'Oujda le 6 octobre la commémoration des dramatiques événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005 pour attirer précisément l'attention sur les violations de droits de l'homme que souffrent les immigrés dans cette ville frontalière. Dans la déclaration résultant⁶¹ de cette rencontre ont été dénoncées les conditions inhumaines dans lesquelles les migrants vivent relégués dans la périphérie d'Oujda, poursuivis sans cesse et expulsés d'une part à une autre de la frontière, tant par les autorités marocaines que algériennes.

Ce même mois, après la visite du président Sarkozy, dans la nuit du 25 au 26 octobre, deux coups de filet simultanés ont été menés à bien à Rabat et Oujda, échantillon palpable de ce que suppose la sous-traitance de la répression en matière de flux migratoires. Le campus universitaire d'Oujda a été visiblement repeuplé à nouveau, et les continus coups de filet ne cessent de s'y succéder.

Comme s'il s'agissait d'une nouvelle stratégie, au lieu des grands coups de filet, maintenant les expulsions sont de groupes d'entre 50 et 60 personnes, mais avec une périodicité presque hebdomadaire. En guise d'exemple, le 8 novembre sont arrivées 30 personnes de Laayoune; le samedi 10, c'étaient environ 60 personnes qui arrivaient de Rabat après que la police ait fait brusquement irruption dans leurs maisons vers trois heures du matin.

Bien que dans les détentions du 26 octobre, entre lesquelles il y avait comme à d'autres occasions un nombre important de réfugiés statutaires, les gestions des associations de réfugiés africains avec le Haut Commissaire pour les Réfugiés aient donné leur fruit par la libération des réfugiés statutaires qui portaient sur eux la documentation, loin de transformer ceci en la norme, cela paraît plutôt dépendre du caractère discrétionnaire des agents intervenants, parce que dans le coup de filet du 9 novembre à Rabat, 48 réfugiés congolais ont été conduits au commissariat, où ils n'ont pas voulu écouter leurs motifs en tant que possesseurs du statut de réfugié, et ils ont été conduits en autobus jusqu'à Oujda. Parmi eux, une femme et un mineur. Étant arrivés vers six heures de l'après-midi, ils ont été retenus en commissariat jusqu'au début de la nuit, moment où ils ont été dispersés par la frontière algérienne, cette fois dans la zone de l'aéroport d'Oujda. Pendant le voyage on leur a seulement fourni une bouteille d'eau à chacun, ce pourquoi ils ont été affamés et sans vêtement d'abri en pleine nuit dans un lieu inconnu et désorientés. Un des immigrés, d'environ 30 ans, a été frappé au commissariat d'Oujda avec une canne et ils lui ont fracturé un doigt ; abandonné en pleine nuit en zone frontalière dépeuplée, et en retournant à pied à la ville, il a dû être intervenu dans l'hôpital d'Oujda de la fracture. Un autre des immigrés, en visible état de faiblesse, a été conduit à la frontière malgré le fait qu'il ait déclaré à plusieurs reprises aux gendarmes qu'il était malade et qu'il recevait un traitement dans un hôpital de Rabat.

Néanmoins, ce ne sont pas ceux qui ont eu la pire chance, parce que certains nous ont témoigné comment ils ont été abandonnés début octobre en pleine nuit à 45 Km d'Oujda en zone désertique, où ils sont parvenus à revenir à pied pratiquement exténués.

Le campus universitaire est entouré d'un mur, dont la hauteur a été élevée et qui s'achève par des cristaux cassés. Les forces de l'ordre marocaines font périodiquement irruption dans le campus pendant la nuit, en arrêtant autant qu'ils peuvent et en brûlant ou en réquisitionnant toutes les propriétés des immigrés. Ainsi, quand ceux-ci transis de froid doivent fuir dans l'obscurité, les lésions et blessures sont garanties. Au matin, les traces de sang que provoquent les coupes des cristaux dans les mains sont évidentes autour du périmètre du campus.

⁶¹ <http://www.migreurop.org/article1215.html>

Les subsahariens se trouvent attrapés à Oujda, tel un camp de concentration à ciel ouvert. Les murs du campus leur offrent un peu de refuge du vent dans les nuits froides, mais aucune autre protection ne les protège. L'insécurité et la tension extrême sont leurs compagnons de chemin constants.

Il est très difficile de sortir d'Oujda pour les subsahariens étant donné la surveillance et la pression policière. Le transport public leur est interdit, et les contrôles de route sont tellement ferrés, qu'il paraîtrait que la peau noire est maudite au Maroc.

Il est urgent d'établir une jurisprudence qui mette frein à tant d'attaques aux immigrés. Au moins dans les coups de filet, les violations et les expulsions collectives, le Maroc viole la Convention de Genève de 1951 (ratifiée en 1956) sur le statut de réfugiés (art.33), et la Convention sur la Protection des Travailleurs Migrants et de leurs Familles, sans oublier la Loi Nationale 02-03, qui interdit l'expulsion de femmes enceintes, d'enfants, de réfugiés et de demandeurs d'asile (art.26 à 29).

Ceuta et Melilla, enclaves d'impunité.

Les alentours des deux enclaves autonomes sont pratiquement transformés en campements militaires, et les forces de l'ordre marocaines ont fait bonne preuve de l'utilisation de feu réel pour empêcher les immigrés de s'approcher des clôtures frontalières avec le territoire espagnol. Pour cette raison, la présence d'immigrés subsahariens dans ces zones il y a longtemps bien peuplées, n'est plus significative maintenant.

Cependant, pendant l'année 2007 il faut souligner par rapport à l'immigration dans ces zones, le Rapport du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) au Maroc, intitulé "Rapport sur l'établissement des faits relatifs aux événements de l'immigration illégale" qui a vu la lumière au printemps 2007 en référence aux événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005.

Longuement attendu, ce rapport s'est avéré absolument décevant et masquant.

À ce moment, au moins 14 personnes sont mortes et des dizaines ont été blessées par balles des forces de l'ordre dans leur tentative de sauter les clôtures. Plusieurs sont les raisons de la décision de l'attaque massive : le rapprochement de l'hiver, la fatigue de beaucoup de jeunes qui attendaient le passage depuis des mois, et surtout, les coups de filet de la police qui depuis début septembre se faisaient tous les deux jours.

Face à cela, aucun des rédacteurs du rapport n'a visité les lieux ni a écouté les subsahariens concernés. Presque aucune violation des droits de l'homme commises tant par l'Espagne que par le Maroc ne sont révélées ; les mêmes aux clôtures sont mentionnés comme des "dommages regrettables". Le Maroc apparaît comme une victime de la situation. Il explique aussi que les attaques, au moins en partie, répondent à un changement sociologique des groupes de subsahariens, qui répondent à un profil plus militaire. De fait il utilise une terminologie tendancieuse : des "techniques paramilitaires", "organisation quasi-militaire... avec une violence sans précédent", "techniques de combat", etc. Loin de décrire la réalité, ce langage tend à justifier ce qui est injustifiable. En résumé, ils diminuent la gravité des faits et criminalisent les migrants subsahariens.

Un tel résultat n'a pu que lever une vague de réprobations et de condamnations du mouvement associatif marocain, qui a qualifié ce rapport de partiel, d'irrespectueux et nul, en exigeant de ce conseil l'éclaircissement réel de la vérité et la demande d'excuses officielles aux victimes et leurs familles. De nombreuses associations européennes nous sommes aussi ajoutées à cette exigence de réparation.

Et pour la troisième année consécutive, nous devons indiquer que, en dépit de toutes les gestions effectuées, en dépit de toutes les dénonciations et des écrits déposés, par l'APDHA et par de nombreuses ONGs, le gouvernement a refusé catégoriquement de faire des recherches sur les événements de 2005, le Parlement et tous ses groupes parlementaires sans exception, ont "évités" le sujet et la Justice a démontré dans ce cas sa volonté nulle de faire justice, pardon pour la redondance.

Au Sahara. Laayoune.

Dans cette zone, les postes militaires s'éloignent à peine de 800 m les uns des autres, en rendant les sorties de bateaux réellement difficiles. Selon les sources, ce sont entre huit et dix mille personnes qui sont détenues par la gendarmerie marocaine pour éviter leur sortie vers les Iles Canaries, surtout depuis le

Sahara. Bien que selon l'Observatoire Civil de l'Immigration et du Développement, ce soit seulement un tiers du total de ceux qui le tentent.

Beaucoup des détenus passent des semaines dans une ancienne école à Laayoune dans l'attente de leur extradition vers les pays originaires, soignés par des ONGs comme Sud, Migration et Développement.

Durant toute l'année, des coups de filet de la police et de l'armée ont continué à abandonner des gens dans le désert, ou en les rapatriant à Oujda. Des centaines de sahraouis ont continué à tenter la route de l'émigration aux Iles Canaries.

Un fait extrêmement tragique nous a agités en été : la nuit du 30 au 31 juillet deux personnes meurent sous les tirs des forces de l'ordre marocaines pendant qu'elles essayaient d'embarquer aux côtes de Laayoune. Deux autres personnes ont résulté gravement r blessées. Comme il paraît l'une d'elles est morte postérieurement.

Rien ne justifie une guerre contre l'immigré de ce calibre, aucune loi même à rédaction stricte, ni aucun accord entre pays. Et toutefois, telle est la conséquence de toute la politique migratoire répressive tant du Maroc que de l'Europe.

Rabat: Rôle du Haut Commissaire pour les Réfugiés (HCR).

À Rabat un bon nombre d'immigrés subsahariens vivent pauvrement. Parmi eux, tous ceux qui optent pour solliciter l'asile vu que c'est dans cette ville où se trouve le seul bureau de l'ACNUR (HCR en anglais) au Maroc.

En jetant notre regard sur la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, celle-ci nous renvoie au contexte du Programme de La Haye mis en marche par l'Union Européenne en 2004 ; c'est dans ce cadre que nous pouvons comprendre la politique du Haut Commissaire pour les Réfugiés des Nations Unies au Maroc (HCR).

En faisant un peu d'histoire, nous voyons que le Maroc a ratifié le 7 novembre 1956 la Convention de Genève sur les Réfugiés (1951). Pendant presque 50 ans il s'agissait de quelque chose symbolique, en se réduisant à un bureau ouvert à Casablanca avec un délégué honorifique et un employé de bureau.

Tout change en 2004, quand bien que le HCR n'ait pas signé d' "accord d'établissement" ("accord de siège") avec le royaume du Maroc, on ouvre une délégation à Rabat et on entreprend une importante activité. Ceci coïncide avec la mise en marche du Programme de La Haye (2004-09), qui entreprend des politiques d'externalisation de l'asile. Celui-ci parle de développer la "capacité d'accueil" des pays limitrophes ; c'est-à-dire, renforcer le blocus policier et militaire des frontières, en enrôlant les pays limitrophes dans la répression des exilés.

Le Programme de La Haye associe explicitement le HCR à la gestion de l'UE visant à développer la "capacité d'accueil" des pays voisins, pour réduire les entrées dans le territoire européen.

Le nombre de réfugiés statutaires présents au Maroc avoisine les six cent. Leur réalité est qu'ils ne voient pas reconnu de fait leur statut par les forces de l'ordre, n'ont pas accès au marché de travail ni aux services de base, ils ne disposent pas d'assistance financière ni sanitaire. Plongés dans la précarité et l'insécurité, ils ne comprennent pas comment, si ni le Maroc ni l'ACNUR Rabat ne peuvent les aider, ils ne sont pas transférés vers des pays où ils peuvent avoir une protection effective. Tout cela a mené un bon nombre d'entre eux à être les protagonistes d'une concentration devant le siège du HCR à Rabat du 18 au 24 mai, pour réclamer une protection réelle et l'instauration d'une véritable aide sociale. La concentration a conclu par l'intervention de la police pour déloger le lieu après six nuits de campée. Les revendications des réfugiés ont continué cependant à s'effectuer.

Le 20 juin, à l'occasion du jour mondial des réfugiés, le Maroc a annoncé sa décision de reconnaître dans ce pays le statut du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Cet accord devrait permettre à l'ACNUR d'assurer pleinement son mandat dans ce pays, et que le Maroc reconnaîtrait aux réfugiés sur son territoire le droit au séjour et tous les droits correspondants. Comme nous l'avons vu, l'efficacité de ces hypothétiques droits reste à venir.

Ce que suppose réellement cette reconnaissance diplomatique est l'approfondissement par le Maroc de sa collaboration avec la politique européenne d'externalisation.

Dans le dernier semestre, le HCR de Rabat a signé un accord de collaboration avec l'Organisation des Droits de l'Homme du Maroc pour que celle-ci se charge de l'assistance aux réfugiés. Apparemment, cette organisation étudie la possibilité d'ouvrir un bureau à Oujda.

50% de l'aide au développement que reçoit le Maroc vient de l'UE. C'est le premier bénéficiaire de l'aide au développement espagnole. Ces aides avaient été précédemment axées sur la couverture des nécessités basiques de la population, spécialement sur l'amélioration de l'accès à la santé maternelle et infantile, l'accès à l'eau potable et les assainissements, ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure éducative, de la communication et à la croissance des entreprises. À partir de 2001-2002, le ton change : dans les documents espagnols apparaît explicitement la subordination de ces aides aux objectifs anti-migratoires. La politique d'asile, est un versant de plus de ces objectifs.

MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

Introduction

L'Espagne est un des pays européens que compte le plus grand nombre de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sur son territoire. Bien qu'il y a 15 ans au moins que la présence de Mineurs Étrangers non Accompagnés devient visible en Espagne, c'est un fait qu'à partir de l'année 2003 le nombre de mineurs marocains qui arrivent en Andalousie dans des bateaux de fortune commence à augmenter sensiblement, en ouvrant ce qui a été ensuite appelé l'ère de la "patérification du MENA". Le 24 septembre 2003, arrive à Tarifa un bateau avec 21 mineurs à bord, entre lesquels le plus jeune a 13 ans. Ensuite les 16 et 19 octobre 2003, d'autres embarcations arrivent avec un total de 49 mineurs.

Ces "nouveaux sujets de mobilité"⁶² qui accèdent généralement à l'Europe par les côtes et les ports andalous (vu le lieu stratégique que représente l'Andalousie), suscitent de nombreuses questions, incertitudes et alarme entre la Société civile et politique, peu habituée à ce nouveau phénomène migratoire.

En effet, la principale caractéristique de ces personnes en migration est qu'ils unissent à leur condition de mineurs celle de "migrants", et c'est cette ambiguïté précisément intrinsèque à la condition du mineur étranger en migration qui pose tôt aux autorités compétentes un difficile dilemme, entre sa politique restrictive à l'immigration et son obligation de garantir le respect et l'accomplissement des normes internes et des accords internationaux ratifiés sur les droits fondamentaux des mineurs.

De fait, dans un Rapport précédent⁶³, nous avons eu l'occasion d'étudier cette **tension perpétuelle entre la répression et la protection** qui caractérise la prise en charge du MENA en Espagne, élève appliqué des politiques européennes de lutte contre l'immigration dite "clandestine".

Au-delà de cette tension, il existe une tendance préoccupante à la "criminalisation" du collectif MENA, défini plutôt par sa condition de "migrant en situation irrégulière" que par sa condition de mineur en situation d'abandon, sujet de Droits. Ce sont des politiques de peur qui paraissent légitimer la violation des Droits de l'Homme, malgré les nombreuses dénonciations⁶⁴ en ce sens des Professionnels de l'Enfance et des ONG qui travaillent avec les MENA dans l'ensemble du territoire espagnol.

Ainsi la criminalisation de la figure du migrant et la lutte contre l'immigration clandestine non seulement affecte les adultes, mais aussi les mineurs d'âge, avec des politiques qui présentent les migrations "non désirées", n'étant pas théoriquement utiles aux économies européennes, comme des menaces à la stabilité politique, sociale et économique de l'UE, favorisant ainsi le rejet des populations migrantes dans nos sociétés.

Dans ce Rapport nous abordons seulement quelques questions générales, et plutôt mises en rapport avec la Communauté Autonome d'Andalousie dans l'attente de la prochaine publication d'un Rapport plus complet en préparation, puisque la situation aux Iles Canaries, à Ceuta et Melilla ou à Madrid et Catalogne ont été dénoncées et démontrent la volonté des hommes politiques de convertir le Mineur Étranger Non Accompagné en un "immigré illégal mineur d'âge".

Les MENA en Espagne⁶⁵

Avant tout, tenons compte qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des chiffres précis et fiables sur le collectif MENA, en raison de :

- l'extrême mobilité géographique de ce collectif (qui se déplace dans les différentes Communautés autonomes, en fonction du contexte et des circonstances, afin de mener à bien son projet migratoire)
- la peur de la répression qui peut être exercée à son encontre (communication d'une fausse identité pour éviter toute mesure d'éloignement, fugues, etc....)
- l'absence d'un système de recensement administratif, officiel et fiable de ce collectif (reproductions, transferts, etc....)
- l'absence de transparence et de communication des données officielles par les services administratifs

⁶² : Voir -"Chercher sa vie"- (p.16) - Mercedes Jiménez

⁶³ : «Mineurs Étrangers Non Accompagnés en Andalousie (MENA): entre la répression et la protection» (2006), en www.apdha.org

⁶⁴ Cf. ElPaís- 14/04/06 : « 10 ONG dénoncent la violation des droits des mineurs rapatriés »

- la grande difficulté pour les ONG de s'approcher à ce collectif, paradoxalement extrêmement protégé quand il s'agit d'effectuer une recherche à leur égard.

	2005	2006	2007
Mineurs dans le Système de protection (espagnols et étrangers)	33.000	30.000	s/d
Arrivées de MENA en Espagne	673	868	+1.000
MENAs dans le système de protection ⁽¹⁾	2.366	2.575	4.441
MENAs Andalousie	1.837	1.732	1.200

(1) Chiffres officiels de mineurs enregistrés dans les centres de protection

Cependant, et comme nous l'indiquons plus haut, ces chiffres ne sont pas nécessairement fiables. De fait, les chiffres que nous manions se réfèrent seulement aux mineurs "enregistrés" dans un registre officiel à un moment donné.

Par conséquent, la donnée la plus fiable dont nous disposons, selon une étude effectuée par l'Université « Complutense » de Madrid⁶⁶, serait celle apportée dans le cadre d'une réponse écrite du Gouvernement à la question formulée par le député de CIU Carles Campuzano : *"Selon ces données, reprises dans la presse, les Communautés autonomes ont accueilli 11.411 mineurs immigrés non accompagnés dans leur système de protection, pendant une période d'un an et demi (entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2005). La Communauté andalouse, celle de Valence et de Madrid seraient, dans cet ordre, les Communautés autonomes qui accueilleraient le plus de MENAI : 8.624 en total."*

Cette étude souligne le fait que ces données, cependant, ne tiennent pas compte du "chiffre noir", c'est-à-dire, du nombre indéterminé de mineurs qui n'ont jamais eu contact avec l'Administration espagnole, parce qu'ils n'ont jamais profité des services de protection de l'Enfance.

Les Iles Canaries, l'Andalousie, la Catalogne, la Communauté de Valence, le Pays Basque et la Communauté de Madrid sont les régions qui ont le plus de mineurs intégrés dans le système de protection.

Ceuta et Melilla disposent aussi de nombreux mineurs dans des centres d'accueil, mais étant donné leur situation géographique et politique (enclaves espagnoles non reconnues par le Maroc), leur réalité est particulière.

Rapatriements

En 2006, ont été présentés 1.300 dossiers de rapatriements de mineurs - la majorité d'origine marocaine -, et 111 rapatriements ont été effectifs. Sur ces 111 rapatriements, 30 ont fait l'objet d'un recours en contentieux administratifs devant les tribunaux espagnols, et 4 sentences (pas encore définitives) ont déclaré que ces rapatriements étaient illégaux.

	2004	2005	2006	2007
MENAs rapatriés depuis l'Espagne	62	61	111	s/d

Les Mineurs Étrangers Non Accompagnés en Andalousie

Nombre MENA:

L'Administration d'Andalousie compte dans son système de protection approximativement 1200 MENA. Selon les autorités, la majorité de ces MENA est sur le point de se transformer en des jeunes majeurs. Plus de 980 MENA seraient arrivés en Andalousie tout au long de l'année 2007.

⁶⁶ : Voir: «Mineurs immigrés non accompagnés: une étude sur leur situation actuelle», Cristina Goenechea Permisán, UCM

Dans le premier semestre de 2007, 195 de ces MENA ont fait l'objet de regroupements dans leurs familles réparties sur le territoire espagnol. Les autres sont actuellement accueillis par les services de Protection à l'Enfance de la Junta.

Au sein de la Communauté andalouse, on a rarement dépassé le millier de mineurs étrangers, en même temps qu'il y a 4.300 places dans le système de protection, pour 249 centres (entre lesquels 30 spécialisés dans la réception de MENA). Du millier de mineurs accueillis en Andalousie, le Gouvernement Autonome n'a jusqu'à présent dévolu à son pays aucun d'entre eux jusqu'où nous avons pu savoir.

Âge MENA:

Selon les autorités locales, les «pateras» arriveraient "par âge", et nous constatons l'arrivée d'enfants chaque fois plus jeunes (entre 8 et 11 ans). Cependant, la majorité des mineurs qui arrivent en Andalousie ont entre 15 et 17 ans.

Sexe MENA:

Les garçons sont de loin les plus nombreux, mais quelques filles arrivent sporadiquement : elles viennent en général pour étudier et on leur assigne immédiatement les ressources nécessaires. Entre 10 et 15 filles MENA seraient actuellement protégées en Andalousie, et toutes seraient, selon le Gouvernement Autonome, soeurs de jeunes déjà accueillis par le système de protection.

Nationalité MENA:

Les Marocains sont les mineurs étrangers les plus nombreux dans les centres de protection : ils sont présents dans toutes les Provinces et profitent souvent de programmes de séjour temporaire, actifs en Andalousie. Par contre, la Communauté d'Andalousie n'a accueilli aucun mineur sud-saharien en provenance des Îles Canaries, pendant les périodes de dérivation, vu qu'elle devait en premier lieu faire face à la réception des MENA déjà présents sur son territoire.

Actuellement, il y aurait, selon la Direction Enfance et Famille de la Communauté andalouse, moins de 50 mineurs sud-sahariens dans toute la région. Il est remarquable que il n'y a presque aucun MENA originaire de pays de l'Est intégré dans le système de protection andalou. Ajoutons qu'en général, les enfants roumains se trouvent sur le territoire en compagnie de leur famille.

Les actions et approches relatives aux MENAS de la Junta d'Andalousie

Plans d'urgence pour faire face à l'arrivée "massive" de MENA

Tout au long de l'année 2006, après l'arrivée de plus de 600 mineurs aux Îles Canaries, les Communautés Autonomes, avec plus ou moins de solidarité, s'engagent à accueillir certains de ces mineurs dans leurs centres de protection.

Le Gouvernement Autonome d'Andalousie annonce alors l'instauration d'un nouveau Plan d'Urgence. Grâce à l'instauration de ce Plan, l'Administration andalouse met à la disposition de ces jeunes un total de 30 centres d'attention immédiate préférentielle, avec un total de 560 places, ce qui représente onze centres supplémentaires par rapport à ceux qui existaient antérieurement, spécialement conçus pour accueillir ce collectif.

Saturation des centres de protection et réactivation du plan hispano-marocain de rapatriement

Tôt toutefois, le gouvernement andalou déclare le "débordement" du Plan d'Urgence prévu face à l'arrivée d'un nombre chaque fois plus croissant de mineurs étrangers. À tel effet, la Directrice Générale d'Enfance et Famille du Ministère pour l'Égalité et le Bien-être Social, réclame en mai 2006 au Gouvernement Central la réactivation du Plan hispano-marocain, paralysé depuis 3 ans, afin de permettre le rapatriement de 268 mineurs marocains vers leur pays d'origine, dont les dossiers sont déjà fermés depuis des mois, et ceci dans le but d'alléger "la situation insupportable de saturation que présentent les centres de réception andalous, aggravée ces dernières années".

Après l'instauration de pas de moins de 17 Plans d'urgence, les différentes administrations andalouses indiquent alors que le grand nombre de mineurs qui arrivent aux côtes et dans les centres de protection,

associé au manque d'infrastructures pour les accueillir, et les frais que suppose cette situation, rendent nécessaire le regroupement de ces mineurs avec leurs familles d'origine.

Avec cette mesure, le Gouvernement Autonome d'Andalousie assume sans aucun complexe que le manque de ressources économiques et d'infrastructures peut être un critère de rapatriement des mineurs protégés par l'État, et que le droit légitime de l'Espagne de contrôler ses flux migratoires peut être supérieur aux droits fondamentaux de l'enfant.

Le Gouvernement d'Andalousie annonce que des 268 dossiers initiaux, il y a déjà 600 fermés pour leur possible rapatriement.

Alarme sociale et confusion

Cependant, en plus du fait que des motifs économiques ne peuvent JAMAIS être la base de prétendus regroupements, et que seul "l'intérêt supérieur de l'Enfant"⁶⁷ et le respect scrupuleux de la législation nationale et internationale sont les critères adéquats pour procéder à de tels regroupements, il est préoccupant de constater l'utilisation d'un tel discours alarmiste par rapport à l'"avalanche d'immigrés" à laquelle le pays doit faire face "chaque jour".

À ce sujet, indiquer que tandis que le Conseil Égalité et Bien-être Social de l'Administration Autonome andalouse, mentionnait le "débordement" du système de protection, causé par l'"avalanche" de mineurs étrangers arrivés à nos côtes, données de la propre administration andalouse, indiquaient à cette date de l'année 2007 que nous assistions à une réduction des arrivées aux côtes de l'ordre de 12%⁶⁸.

Ajoutons d'autre part que si le nombre de mineurs a pu effectivement augmenter ces dernières années, cela est n'est absolument pas du à une arrivée « plus massive » de MENA, mais en raison d'un plus long séjour ces derniers dans les centres de protection, comme l'indique bien Angel Madero, le vice-président de la Fédération "Andalousie Accueille".

En outre, si l'accueil d'urgence (premier accueil) a pu se trouver débordé de manière spécifique, ce n'est absolument pas le cas du système de protection dans son ensemble, qui possède incontestablement les moyens nécessaires pour la prise en charge de ces MENA, mais apparemment pas la volonté politique pour le faire.

Finalement, il nous est légitimement permis d'assigner cette saturation relative au manque de prévention de l'Administration face à l'arrivée de ces enfants, puisqu'au lieu d'établir 17 Plans d'urgence, il aurait sans doute été meilleur d'anticiper les difficultés et les nécessités du système de protection avec un plan de prévention établi sur plusieurs années.

Par conséquent, par ces mêmes déclarations, le Gouvernement d'Andalousie confond toutes les données en lançant des messages contradictoires à l'opinion publique, en créant méfiance et crainte au sein de la Société Civile.

Cette alarme sociale injustifiée, comme l'a souligné le propre Défenseur du Peuple Andalou, amplifiée par une certaine presse, est en outre utilisée pour essayer de justifier une politique d'expulsions plus ou moins camouflées, avec le prétexte de le regrouper dans "son intérêt"⁶⁹, mais aussi pour répondre à une situation de "saturation" du système de protection, et surtout pour ne pas ouvrir la voie "à une nouvelle filiale de l'immigration illégale"⁷⁰.

⁶⁷: Article 3-1 Convention Internationale des Droits de l'Enfant: "dans toutes les décisions qui se réfèrent aux enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées protection sociale, tribunaux, autorités administratives ou organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale".

⁶⁸ Pendant les six premiers mois de l'année 2007 elles ont diminué de 12% par rapport à la même période de l'année précédente, selon des données fournies le 03/07/07 par le Délégué du Gouvernement en Andalousie, à Juan José López Garzón. Réduction d'autre part confirmée par les chiffres officiels disponibles.

⁶⁹ MENA rapatriés via le "regroupement familial", afin "de prioriser le droit de l'enfant d'être avec ses parents"

⁷⁰ Déclarations de Consuelo Rumí, Secrétaire de l'Etat à l'Immigration et à l'Emigration: " le Gouvernement ne va pas permettre que l'immigration clandestine de mineurs non accompagnés soit une voie sûre pour accéder à la légalité en Espagne"

Il est possible aussi que ces arguments aient comme destinataires le Gouvernement central ou y compris l'UE, puisque ce sont les Communautés autonomes qui supportent les frais de l'attention aux mineurs, mais il est clair qu'elles contredisent le cadre légal de protection du Mineur.

« *Mineurs seuls mais non en situation d'abandon* »

De fait, après que le Gouvernement autonome ait assumé que le manque de ressources économiques et d'infrastructures peut être un critère de rapatriement de mineurs étrangers protégés par l'État, après avoir signé un Accord Bilatéral de réadmission avec le Maroc⁷¹, et après avoir annoncé le financement de centres pour mineurs retournés depuis l'Espagne au Maroc, le Gouvernement d'Andalousie a changé de stratégie, en établissant une nouvelle classification qui distingue entre les "vrais" MENA - réellement en situation d'abandon et qui méritent la protection de l'État - et les "faux" MENA, issus d'une famille "normalisée" qui prétendraient seulement tromper et profiter illégitimement des services de protection à l'Enfance espagnols en général, et andalous en particulier.

Par conséquent, la Conseillère Andalouse pour l'Égalité et le Bien-être Social, Micaela Navarro, a indiqué à cette époque que *"généralement les mineurs immigrés qui arrivent de manière clandestine ne réunissent pas le profil fixé par la légalité espagnole pour les considérer en situation d'abandon"*, raison pour laquelle l'Espagne n'aurait aucune obligation envers eux⁷².

En effet, en considérant que ces mineurs marocains proviennent d'environnements sociaux "de classe haute-moyenne", de familles normalisées ou structurées qui peuvent les assumer (raison pour laquelle "ils ne se trouveraient pas en situation d'abandon"), ils mettraient donc "en danger" la totalité du système de protection espagnol, en saturant des infrastructures qui ne leur correspondraient pas.

De fait, ils devront être dévolus à leur pays d'origine, ce pourquoi il était nécessaire de recommencer la procédure - bloquée depuis longtemps - de rapatriement de plus de 800 MENA, dont les dossiers étaient fermés.

Or, ces affirmations si étendues, en plus de dénaturer délibérément le concept de MENA, oublient clairement les zones de provenance de ces MENA, reconnues comme importantes ceintures de pauvreté au Maroc⁷³, ainsi que les causes pour lesquelles ils décident de s'embarquer dans un voyage risqué en « pateras » ou sous les essieux d'un camion.

En outre, l'administration andalouse n'apporte ni chiffres concrets ni données sur lesquelles elle se base pour établir quels sont les "faux" MENAS, qui d'autre part nous paraît loin de représenter une généralité, du moins avec les données, estimations et recherches que nous manions au sein de l'APDHA.

D'autre part, nous rappelons que la législation espagnole stipule que tout mineur qui se trouve sur le territoire espagnol sans la présence d'un adulte responsable qui réponde à ses nécessités matérielles et affectives de manière habituelle est un mineur non accompagné qui doit être déclaré en abandon, et qui, par conséquent, doit systématiquement être accueilli et protégé par l'État espagnol, par le biais des services de protection à l'Enfance des Communautés autonomes, sans aucun type de discrimination en raison de sa situation administrative ou de sa nationalité.

Priorisation de la condition de migrant sur la condition de mineurs

Ce changement de direction de la part du Gouvernement et de l'Administration en Andalousie démontre clairement la volonté de donner priorité à la condition "de candidat à l'immigration irrégulière" sur la condition de MENA, sujet de droits et de protection.

Nous rappelons ainsi que certains partis politiques⁷⁴ ont réclamé au Gouvernement central que soit appliquée au MENA non seulement la Loi de Protection du Mineur, mais aussi la Loi d'Immigration. De nombreuses ONG protestons contre ce discours et communiquons notre inquiétude face aux appels des autorités publiques aux familles d'origine "pour qu'elles ne risquent pas la vie de leurs enfants pour rien", puisque ces derniers "n'ont aucun futur en Espagne, et ne vont pas obtenir leurs papiers", transmettant ainsi des messages qui contredisent le propre cadre juridique de protection en vigueur.

⁷¹ Idéal digital 03/07/07 : « La Junta négocie avec Rabat l'ouverture de centres d'accueil de mineurs immigrés »

⁷² ABC- 02/07/07 : "Navarro nie que les mineurs immigrés illégaux réunissent le profil de situation d'abandon"

⁷³ Comme l'a démontré le dernier rapport d'UNICEF

⁷⁴ Particulièrement le Parti Populaire et Coalition Canarie

Ajoutons qu'il est clair que ce type de déclarations ne favorise pas l'intégration des mineurs étrangers au sein de la société espagnole. En effet, ce discours ne fait que transmettre à l'opinion publique un message de rejet et de méfiance envers les MENA, fumier fertile de la xénophobie et de la discrimination, et rend propice la légitimation de politiques répressives à l'égard de ce collectif.

Des menaces de rapatriements massifs

Dans ce contexte, le 9 juillet 2007, a lieu une rencontre hispanique marocaine à Tolède où l'on mentionne le "retour assisté" des mineurs non accompagnés marocains, protégés jusqu'à présent par les services sociaux espagnols.

Quelques jours plus tard, le gouvernement andalou annonce "le regroupement familial" imminent de 880 MENA marocains vers leur pays d'origine, avec la collaboration expresse des autorités marocaines, puisque "l'objectif final", comme pour les mineurs nationaux, est qu' "ils retournent avec leurs familles". Les autorités marocaines annoncent alors leur accord pour donner des consignes à leurs autorités consulaires, dans le but de débloquer ces dossiers de rapatriement, et de permettre le "retour assisté" de ces mineurs avec leurs familles d'origine⁷⁵.

À ce sujet, il est facile d'imaginer la pression et le chantage financier effectué par l'Espagne sur les autorités marocaines afin de se garantir leur coopération à ce sujet.

En parallèle cependant, les autorités marocaines annoncent que malgré leur bonne volonté, il sera toutefois nécessaire d'obtenir l'accord des familles d'origine quant au retour de leurs enfants, ce qui serait "loin d'être évident", vu les conditions humbles, modestes et précaires dans lesquels se trouvent la majorité d'entre elles⁷⁶. Et par conséquent les rapatriements sont de nouveau paralysés.

Les autorités andalouses dénoncent alors fermement les déclarations du Royaume marocain, qui paraît se raviser en ce qui concerne le dernier accord, et déclarent fermement qu'elles procéderont à ces rapatriements, curieusement au nom du "droit de l'enfant d'être avec sa famille".

Le Gouvernement andalou annonce alors que seront rapatriés 988 mineurs marocains, bonne volonté mauvais volonté, à partir de septembre 2007⁷⁷; mais que jusqu'à présent elles ne se sont pas encore matérialisées.

Critiques

Face à cette menace de rapatriements massifs, il est important de rappeler que le Droit International interdit les regroupements collectifs, et oblige à analyser chaque cas de manière individuelle, en tenant compte des conditions de chaque enfant dans le pays d'origine, comme l'a aussi rappelé le Défenseur du Mineur.

En outre, et malgré les déclarations officielles des autorités locales selon lesquelles "on ne peut pas mélanger l'intérêt et la volonté du mineur", il est essentiel de rappeler qu'en vertu de la Loi de Protection Juridique du Mineur (L.O. 1/96), la seule valable en ce qui concerne l'accueil et le traitement du MENA, "l'intérêt supérieur du mineur devra être pris en considération au-delà de tout autre intérêt légitime", c'est-à-dire, au-delà l'intérêt légitime de l'État espagnol à contrôler ses flux migratoires.

En outre, l'article 92 du règlement de la Loi d'Immigration 4/2000 modifiée par la loi 14/2003, stipule que le mineur sera entendu avant de prendre toute décision qui l'affecte, en particulier en cas de décision de rapatriement, et que ce dernier sera effectif exclusivement sur base du principe de l'intérêt supérieur du mineur, et seulement si sont remplies les conditions pour le regroupement familial effectif, ou pour la tutelle adéquate par les services de protection des mineurs du pays d'origine.

⁷⁵ El País- 10/07/07: "Rabat se compromet à nouveau à accepter le rapatriement de ses 2.000 mineurs"

⁷⁶ Diario de Sevilla -05/07/07: "Le Maroc ne garantit pas le retour des enfants pateras dans leurs familles"

⁷⁷ El Día 22/08/07: "Rumí prévoit de commencer en septembre le retour de mineurs marocains"

Finalement, rappeler qu'une jurisprudence du Tribunal Suprême Espagnol⁷⁸ condamne le fait que le rapatriement d'un mineur étranger qui n'a pas pu profiter d'une assistance juridique est illégal parce qu'il viole l'obligation légale de tutelle judiciaire effective prévue par la Constitution espagnole.

Rappelons à ce sujet que le mineur, toutefois sujet de droits, n'a pas de représentation juridique indépendante et qu'il n'a pas droit au juge en Espagne. L'administration exerce un double rôle, celui de protection et celui d'expulsion-répresseur, ce qui constitue clairement un conflit d'intérêt, qui pourrait être facilement résolu par la désignation (par le mineur) d'un défenseur judiciaire neutre pour veiller à ses intérêts.

Finalement, la législation européenne met en garde contre les procédures de "retour forcé" des mineurs étrangers non accompagnés présents sur le territoire de l'UE, puisque la solution ne passe pas par la répression du jeune qui a émigré, mais par un authentique travail infantile de protection.

Or, en ce qui concerne les projets de "regroupements" de la Communauté andalouse, il nous est légitimement permis de douter que dans ce cas concret, les services de l'Administration aient entendu 988 mineurs, que leur avis ait été transcrit dans un rapport social ou éducatif (proposé par le tuteur) et qu'ils aient donné leur accord pour retourner avec leurs familles d'origine.

Il serait en outre nécessaire d'exiger à l'Administration qu'elle offre au mineur la possibilité de désigner un défenseur judiciaire chargé de veiller au respect de ses intérêts, ainsi que l'assistance d'un interprète au moment de la notification de l'ordre de rapatriement au MENA.

Rappeler finalement que dans le cadre d'un "regroupement familial", les services sociaux doivent garantir, par la visite d'un médiateur dans la famille origine et par conséquent de la rédaction d'un rapport social, que celle-ci se trouve effectivement en condition de se charger affectivement et économiquement du mineur retourné, et que ce retour ne sera pas fait au moyen des autorités aux frontières, mais directement dans son environnement d'origine.

Cela parce que tous les collectifs de défense des droits de l'homme rappellent que la majorité des rapatriements de MENA depuis l'Espagne sont effectués sans les garanties prévues dans la Loi⁷⁹, et exigent que "le processus de protection de ces mineurs se base sur une intégration sociale authentique et ne passe pas par des solutions policières sans transparence, qui violent les droits fondamentaux de ces MENA et ne respectent pas l'État de Droit, et que le Ministère public intervienne dans ces situations pour vérifier l'application des procédures et le respect de la légalité⁸⁰".

Campagne de dénonciation

En ce sens, les organisations sociales "Andalousie Accueille" et l'APDHA ont exprimé au Conseil Égalité et Bien-être Social du Gouvernement d'Andalousie leur préoccupation face à l'annonce de commencer en septembre 2007 ces "regroupements échelonnés" de MENA, sans fournir les garanties juridiques de protection qu'établit la législation actuelle.

Les deux Associations ont annoncé l'étude d'actions juridiques qui pourraient être menées à bien contre l'Administration andalouse si elles procèdent effectivement à ces "rapatriements assistés" sans les garanties nécessaires.

Elles ont ainsi fait savoir à la Communauté Autonome, qu'une campagne de dénonciation était en cours afin de s'opposer à ces rapatriements massifs et systématiques de MENA.

Tant l'APDHA comme "Andalousie Accueille" ont rappelé que des décisions semblables avaient été prises dans des Communautés comme Madrid et Catalogne, et qu'elles avaient reçu la peine de la justice, qui avait conclu à la violation évidente des droits l'Enfant, "mineur avant d'être immigré" et en conséquence sujet de protection spéciale.

⁷⁸ Voir El Mundo 07/10/07 : « Rapatrier un mineur sans avocat viole la Constitution »

⁷⁹ Voir Reuters 18/07/07 : "Save the Children dit que l'Espagne rapatrie des mineurs immigrés sans vérifier avant s'ils se trouvent en sécurité dans leur pays d'origine"

⁸⁰ Voir **Manifeste** : "Dix ONG espagnoles dénoncent la violation des droits des mineurs migrants lors de leur rapatriement au Maroc"

En tout cas il est nécessaire de constater qu'en dépit de tout aucun rapatriement n'a eu lieu depuis la Communauté andalouse vers le Maroc, jusqu'à présent, malgré les annonces de l'Administration andalouse et malgré quelques faibles tentatives sans résultat à ce sujet.

L'ITALIE ET L'ARRIVEE D'IMMIGRES 2007

Filippo Miraglia*

La frontière sud de l'Italie se trouve parmi les frontières de l'Europe les plus visibles et connues. L'arrivée de bateaux à l'île de Lampedusa et en Sicile a contribué à la généralisation de la sensation d'invasion bien que les chiffres ne justifient pas en aucune façon l'idée de grands flux migratoires par cette voie.

Durant les 3 dernières années le nombre de personnes qui sont arrivées aux côtes de la Sicile ou de Lampedusa a diminué en passant de 22.591 en 2005 à 20.927 en 2006 et à 16482 durant l'année 2007. Toutefois, le nombre de morts a augmenté durant la même période, en passant des 302 de 2006 aux 551 de 2007. Une donnée qui en dit beaucoup sur les politiques de lutte contre l'immigration clandestine.

Durant cette période a augmenté le nombre d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire italien comme il est déduit des données disponibles sur les demandes présentées à l'occasion des "décrets de flux" (offres en origine), c'est-à-dire, ces processus du gouvernement italien qui permettent chaque année l'entrée en Italie pour travail de personnes appelées directement dans leur pays par les soumissionnaires d'emploi. Ces demandes ont dépassé les 500.000 en 2006 et les 650.000 en décembre 2007. Ces demandes correspondent, en réalité, pour la plupart à une présence irrégulière de ces étrangers en Italie. Selon les estimations plus correctes les étrangers en situation irrégulière en Italie, actuellement, ne sont pas moins de sept cents ou huit cents mille. Face à ces nombres, les arrivées à la frontière sud auraient un caractère insignifiant si ce n'est par l'importance qu'elles ont pour la presse.

L'on doit tenir compte, en outre, que les faibles demandes d'asile présentées en Italie, environ 10.000 par an durant les dernières années, proviennent dans leur majorité (plus de 60%) des personnes débarquées en Sicile. En outre, le pourcentage de mineurs est très haut (1.746 en 2007).

Ceci mènerait à penser à une gestion de la frontière sud dans laquelle ne prédominerait pas l'élément de l'urgence et dans lequel on prêterait une attention particulière aux procédures d'asile.

En effet, quelque chose a changé depuis que le gouvernement de centre- gauche est arrivé au pouvoir. Les centres sont plus transparents qu'avant, on consent l'accès, bien que limité, aux ONGs. Toutefois, il y a encore des violations graves et nombreuses des droits de l'homme. D'abord, l'expérience de l'ARCI à Lampedusa et dans les autres centres de détention pour étrangers, où nous avons pu entrer, pour la première fois en 2007, a montré comment les mineurs sont fréquemment enregistrés comme majeurs, en empêchant leur accès aux procédures de protection prévues par la loi et en les soumettant aussi au risque de l'expulsion, interdite par loi pour les mineurs.

Il existe en outre une violation claire liée à la durée et aux modalités de la détention qui se produisent dans les lieux où il existe un plus grand afflux d'étrangers. Dans ces points les demandeurs d'asile, les irréguliers et les personnes dans l'attente de dévolution ou d'expulsion sont mélangés en ne consentant pas une intervention adéquate pour leur tutelle. La période de détention maximale en Italie est de 60 jours pour celui qui est en attente d'expulsion et pour les demandeurs d'asile de 20/30 jours. La détention n'est pas prévue pour les irréguliers récemment débarqués avant qu'on émette contre lui un ordre d'expulsion.

Toutefois, comme nous avons pu le constater durant 2007, après le débarquement il peut arriver que passent 4 mois avant qu'un demandeur d'asile puisse entamer la procédure pour la demande d'asile et une période pratiquement égale quant à la durée avant qu'on entame la procédure d'expulsion pour les irréguliers qui ne demandent pas l'asile. Il y a, par conséquent, un abus de la détention qu'il s'agit de justifier par la nécessité d'identifier les personnes ou par le manque de personnel et d'espace pour le début de la procédure d'asile.

Il y a en outre un fort caractère discrétionnaire dans l'application de la loi, même dans les cas où celle-ci prévoit de faibles garanties pour l'étranger. Par exemple, on utilise fréquemment la procédure de détention, qui devrait être restreinte aux contiguïtés de la frontière et aux moments postérieurs au débarquement. Toutefois, les personnes sont fréquemment dévolues depuis des ports ou des aéroports éloignés de ceux d'arrivée et après une période que nous pouvons considérer longue.

* Responsable de Immigration de l'organisation italienne ARCI. Voir www.arci.it

Tout ceci limite dangereusement la possibilité de tutelle juridique de l'étranger qui transite par les frontières et dans les centres de détention.

Pour ces raisons et d'autres sur lesquelles nous ne pouvons pas approfondir dans cet espace, nous considérons extrêmement importante la présence d'ONGs indépendantes dans les lieux frontaliers pour protéger les droits des migrants, pour surveiller le respect des droits de l'homme.

L'expérience de l'ARCI dans les points frontaliers du sud de l'Italie en 2007 (en début 2008 sera publié le Rapport Lampedusa) a démontré qu'il est possible de réaliser un travail indépendant de contrôle et que cette tâche peut améliorer les garanties pour la liberté des migrants qui arrivent par cette voie en Italie.

MALTE ET LA "MIGRATION PAR BATEAU" EN 2007.

André Callus*

Introduction

Malte, composée de deux petites îles habitées dans le centre de la Méditerranée, a commencé à expérimenter une quantité considérable d'arrivées des dénommés migrants irréguliers à partir de l'année 2002. Parfois ils nomment "boat-people" ("personnes bateau") les personnes qui arrivent de manière irrégulière, puisqu'elles viennent à travers la mer, et dans ce cas en sortant souvent de la Libye.

Il y a eu 1.700 arrivées cette année, tandis que le nombre total de personnes qui sont arrivées à partir de 2002 oscille autour de 7.500. Toutefois le nombre de migrants qui sont réellement restés à Malte est beaucoup plus faible.

Les deux plus grandes nationalités de "boat-people" viennent de Somalie et d'Erythrée. Donc, il y a des migrants d'autres nationalités comme du Soudan, d'Ethiopie, de la Côte d'Ivoire et de Ghana. Presque tous les migrants qui viennent en bateau sollicitent l'asile une fois arrivés à Malte. La Commission du Réfugié examine leurs cas. Le taux d'acceptation est environ de 50%. Cependant, très peu obtiennent la Protection de Réfugié (autour de 3%), puisque la majorité d'entre eux reçoit la Protection Humanitaire Temporaire, qui doit être renouvelée chaque année.

Ceci ne signifie pas que cela soit le seul type de migration vers l'île, ni que les "boat-people" soit le plus grand groupe de migrants à Malte. Il y a d'autres migrants qui arrivent par avion depuis diverses parties de l'Europe ou de l'Afrique du nord.

Toutefois, les préoccupations apportées par le gouvernement maltais et par la population maltaise en général ont été au sujet de ces "boat-people" qui sont principalement des migrants non documentés qui viennent de l'Afrique sud-Saharienne.

Dans la majorité des cas, Malte n'était pas la destination cherchée. L'argument du gouvernement maltais a été que Malte, avec une population de 415.000 sur 316 kilomètres carrés, ne peut pas supporter "de tels flux de migrants".

Le Rapport

L'auteur de ce rapport est un membre actif d'une organisation non gouvernementale locale "Moviment Graffiti". Moviment Graffiti travaille contre l'exploitation des gens, des animaux et de l'Environnement et approche plusieurs questions comme les droits de l'homme, les droits des travailleurs et la globalisation.

En ce qui concerne la question de la migration, le mouvement a organisé des campagnes de sensibilisation au sein de la population maltaise et a aussi fait des actions politiques en faveur des droits des migrants.

Étant donné le manque de données officielles en ce qui concerne des incidents dans les centres de détention, des incidents racistes, ou le logement et l'emploi, certaines informations divulguées dans ce document se basent sur l'expérience et les avis des membres du mouvement, et d'autres ONGs qui travaillent avec les migrants.

Les membres du " Moviment Graffiti" n'ont pas accès aux centres de détention, mais effectuent chaque semaine des visites informelles aux Centres Ouverts qui logent ces migrants et sont continuellement en contact avec d'autres organisations qui ont accès aux centres fermés.

Incidents en Mer

L'année 2007 a été caractérisée par une chaîne d'incidents en mer dans lesquels les autorités maltaises ont été directement impliquées. Le gouvernement maltais s'est souvent plaint du fait que le secteur de Recherche et Sauvetage de l'île est extrêmement disproportionné par rapport à la taille du pays.

* Est membre de l'organisation maltaise "Moviment Graffiti". Voir www.movimentgraffitti.org

D'autre part, il n'a jamais démontré aucune volonté de réduire ce secteur, parce qu'il coïncide avec le secteur dans lequel les amendes de survol doivent être payées. De telles amendes signifient une source de revenu d'environ trois millions et demi d'euros chaque année.

Le premier incident s'est produit le 24 mai. Un bateau de pêche maltais nommé **Budafel** pêchait des cages de thon dans des eaux libyennes quand il a perçu 27 migrants qui étaient en grande difficulté étant donné la mer agitée. Depuis Malte, ils ont dit au capitaine qu'il ne lui serait de ramener les migrants vers l'île, puisqu'ils pourraient être sauvés dans des eaux libyennes. Pour les mêmes raisons les autorités maltaises ont refusé de donner l'ordre aux forces armées de Malte pour aller sauver les migrants. Le résultat fut que ces migrants se sont désespérément soutenus à ces cages de thon pendant trois jours, en mer agitée. Le capitaine du bateau de pêche a refusé de les prendre à bord, par crainte de ne pas pouvoir débarquer les migrants nulle part, et alors perdre le million d'euros résultant de la pêche du thon qu'ils emmenaient. Pendant ces trois jours, la Libye, Malte et l'Italie ne pouvaient pas décider qui avait la responsabilité de sauver les migrants. À la fin, les navires italiens sont allés les sauver et ils les ont emmenés en Italie.

Deux jours après cet incident, un bateau de pêche espagnol nommé **Montfalco** a sauvé des migrants qui avaient rencontré des difficultés en eaux libyennes. Il a fait une demande aux autorités maltaises pour débarquer les migrants à Malte. Cependant cette demande n'a pas été acceptée, parce que le gouvernement maltais a clamé que, en étant sauvés en eaux libyennes, ces migrants n'étaient pas la responsabilité de Malte. Les autorités espagnoles ont alors décidé que le Montfalco pouvait débarquer les migrants en Espagne.

Tandis que dans l'incident du Budafel, le capitaine du bateau de pêche et le propriétaire du navire ont tous les deux refusé de sauver les migrants, en juin s'est produit le cas opposé. Un navire de pêche maltais appelé **Eyborg** a sauvé quelques migrants de nationalité érythréenne. Les autorités maltaises ont dit au capitaine qu'ils n'allaient pas être acceptés à Malte puisque cet incident se produisait une fois de plus en eaux libyennes. Toutefois le capitaine et le propriétaire ont jugé que la Libye n'était pas un lieu sûr pour les migrants et le navire s'est dirigé vers Malte. À ce moment, les autorités maltaises ont menacé le capitaine de détention pour aide au trafic humain s'il persistait dans cette action. Mais le propriétaire du navire, Raymond Bugeja, a défendu la position du capitaine en faveur du sauvetage de vies humaines, et a dit qu'il était préparé pour être détenu si cela était le prix qu'il devait payer.

Ensuite, le gouvernement maltais a accepté les migrants sur base d'"arguments humanitaires" et le capitaine, ainsi que le propriétaire du navire, n'ont subi aucune conséquence.

De tous ces incidents apparaît une tendance inquiétante selon laquelle le sauvetage de vies humaines par Malte et d'autres pays de l'UE se fait de manière chaque fois moins disposée. Le gouvernement maltais l'a justifié en disant que Malte est déjà "débordée" par les "boat-people" et par conséquent ne pouvait pas faire plus que ce qui était de sa responsabilité ; ce qui signifie qu'il ne pouvait pas accepter des migrants sauvés en eaux libyennes. Toutefois, un tel argument omet totalement le fait que la Libye n'est pas un lieu sûr pour les migrants. Dans le cas du Budafel, cela a aussi signifié littéralement qu'ils allaient laisser les migrants mourir là-bas.

La conséquence à long terme d'un tel [manque d'] action est que les navires de pêche sont chaque fois moins disposés à sauver des migrants, craignant d'être impliqués dans ces questions diplomatiques, et par conséquent de perdre du temps et de l'argent.

Politiques de Détentions

Une fois que les immigrés atterrissent à Malte, ils sont immédiatement emmenés à un des quatre centres de détention dans l'île. Ils y sont retenus jusqu'à un maximum de 18 mois. À ceux auxquels on accorde la Protection Humanitaire Temporaire ou le Statut de Réfugié sont libérés de ces centres fermés, bien qu'on leur donne rarement la protection avant sept mois après leur arrivée.

Les demandeurs d'asile qui ont encore une décision en suspens sur leur cas après une année abandonnent aussi ces centres, mais ceux qui ont vu rejetée leur demande d'asile avant qu'une période d'un an soit passée doivent rester dans le centre de détention pendant la totalité des 18 mois.

Les personnes vulnérables, qui se définissent principalement comme des femmes enceintes et des enfants, abandonnent le centre après une période d'environ 3 mois.

Actuellement, ces structures de détention, qui sont des hangars militaires ou des carpes dans des casernes militaires, contiennent environ 1.500 personnes à l'intérieur.

Les cas de maladie mentale et physique sont fréquents. Dans un des centres, on a permis aux migrants de sortir de leurs chambres pour prendre un peu d'air frais seulement deux heures à la semaine.

Les migrants qui ont une "mauvaise conduite" ou qui sont suspects d'avoir une maladie contagieuse, sont confinés de manière arbitraire, parfois durant des semaines. Certaines caractéristiques de la détention sont mentionnées dans le rapport d'Amnistie Internationale 2007 qui décrit ces lieux comme "une cage", "... sans draps de lit, matelas cassés et sales, et aucun chauffage", "des conditions d'hygiène intolérables avec des douches cassées, sans eau chaude, et des toilettes sans portes et en état de ruine... infectés de rats et de moustiques".

L'accès à ces centres est très restrictif. Sous aucune circonstance on permet aux médias de visiter les centres de détention. Certaines ONGs, principalement le Service Jésuite de Réfugié et la Croix Rouge, ont des volontaires avec une autorisation d'entrer dans ces centres. Mais y compris de telles autorisations sont données ou sont révoquées de manière arbitraire.

Les autorités maltaises n'ont jamais éclairci quels sont les critères d'une politique de détention. Par conséquent, indépendamment des sérieuses préoccupations en terme de Droits de l'Homme qu'une telle politique suscite, il a aussi été difficile de comprendre comment après 18 mois tous les migrants, à l'exception du faible nombre qui auraient été rapatriés, pourraient sortir de la détention.

Centres Ouverts

Une fois hors des Centres de Détention, les migrants obtiennent la liberté de mouvement et peuvent aller vivre dans un des centres ouverts pour migrants.

Il y a actuellement 2.200 migrants dans des Centres Ouverts aux environs de Malte. Les deux plus grands sont le Centre Ouvert de Marsa et le Centre Ouvert de Hal Far, avec environ 800 migrants chacun. La structure du Centre Ouvert de Marsa est une ancienne école située dans une zone très isolée connue pour les drogues et la prostitution, tandis que le Centre de Hal Far est composé de carpes. Il y a un nombre d'autres centres ouverts plus petits dans des conditions bien meilleures. Ceux-ci reçoivent souvent des groupes migratoires particuliers, comme des mineurs d'âge et des familles.

Tous les migrants libérés de la détention reçoivent une carte temporaire d'identification (même dans le cas de demande d'asile rejetée). Ceux qui n'ont pas de travail peuvent obtenir une aide ("allocation") de 4,50 euros par jour.

Les migrants peuvent aussi chercher un appartement où vivre. Toutefois, étant donné des difficultés financières et la méfiance de beaucoup de bailleurs/propriétaires fonciers maltais pour louer aux migrants "noirs", la quantité de migrants qui louent réellement un appartement est faible. Les personnes qui travaillent dans ce domaine ont calculé que le nombre de migrants qui louent une chambre s'élèverait à autour de 250 personnes.

Travail

Les demandeurs d'asile, les personnes avec une Protection Humanitaire Temporaire (THP) et ceux qui profitent d'un statut de Réfugié peuvent légalement travailler à Malte. Ceux qui ont un THP ou un statut de Réfugié ont une autorisation de travail normal, qui doit être renouvelée chaque année.

Dans le cas des demandeurs d'asile, c'est l'employeur qui doit postuler pour eux, de sorte qu'ils puissent faire un travail particulier. Ceux qui ont vu leur cas totalement refusé (ceux appelés "demandeurs d'asile rejetés") ne peuvent pas légalement travailler, excepté dans des cas très spécifiques où la personne démontre qu'elle possède des habilités particulières nécessaires dans un secteur particulier de l'économie.

Dans la pratique, beaucoup de migrants ont des difficultés pour trouver un travail stable et sont obligés de chercher des travaux non qualifiés temporaires dans des exploitations agricoles, hôtels et dans l'industrie de la construction. Ceux qui sont employés dans l'économie informelle s'affrontent à un grand risque de souffrir une exploitation grave. Parfois on leur paye des salaires faibles, en dessous du salaire minimal maltais, ou doivent travailler dans des conditions dangereuses. Dans certains cas ils sont même trompés ou

on ne les paye pas. Il y a un manque de toute structure institutionnelle efficace afin de mettre fin à cet abus. Cela dit, on doit bien se rappeler qu'il y a aussi un nombre considérable de migrants qui travaillent légalement, ou qui bien qu'ils travaillent dans l'économie informelle ne souffrent pas de hauts niveaux d'exploitation.

Voyageant

Vu la Convention Dublin II, les migrants qui ont cherché asile à Malte ont leurs empreintes digitales prises et on ne leur permet pas d'aller vivre dans un autre pays de l'Union Européenne. Toutefois, étant donné une sensation de ne pas être bienvenus, la discrimination, l'incertitude et le manque d'opportunités, beaucoup de migrants à Malte ont un fort désir d'abandonner le pays.

Les autorités maltaises ont donné, à la demande de tous, des documents de voyage à toutes les catégories de migrants qui sont venues en bateau, une fois qu'ils sont libres de la détention. Avec ces documents ils peuvent voyager, mais ils n'ont pas l'autorisation d'aller vivre dans un autre pays. Cependant, les migrants voyagent souvent et restent de manière illégale dans d'autres pays de l'UE, ou sollicitent une autre fois l'asile avec le risque d'être envoyés de nouveau à Malte. Certains essaient même d'égratigner leurs empreintes digitales à l'aide de certains produits chimiques pour ne pas être identifiés. Bien que certains soient réellement renvoyés à Malte, beaucoup parviennent à rester, légalement ou non, dans ces pays. De fait, même s'il y a eu environ 7.500 arrivées de migrants à partir de 2002, quand on calcule le nombre de personnes qui sont venues en bateau et qui vivent dans l'île (en reprenant le nombre de personnes en détention, ceux qui sont dans des centres ouverts et l'addition d'une centaine d'autres qui louent un appartement), la quantité serait d'environ 4.000 migrants.

Le reste a été officiellement réinstallé à travers des accords faits par le gouvernement maltais avec d'autres pays comme la Hollande, l'Allemagne et les E.E.U.U, peu ont été rapatriés, et beaucoup d'autres ont voyagé de la façon que nous mentionnons ci-dessus.

Cependant pendant l'année 2007, la police d'Immigration a cessé de donner des documents de voyage aux demandeurs d'asile et aux "demandeurs d'asile rejetés", avec le résultat que certains ont essayé de sortir en bateau de l'île de manière illégale, dans un voyage qui coûterait environ 1.170 euros. Ceci a aussi créé beaucoup de frustration entre les migrants tandis qu'ils se sentaient "attrapés" dans l'île.

Les documents de voyage se donnent encore aux personnes qui profitent de la Protection Humanitaire Temporaire et à ceux qui ont un statut de Réfugié.

Discours politique

En 2007, le discours sur la migration des deux partis politiques représentés au Parlement, le Partit Nazzjonalista (PN) et le Parti Laboral de Malte (MLP), a continué à exprimer la grande préoccupation pour "les conséquences de la migration massive depuis l'Afrique" au niveau social et économique.

Les deux partis ont placé la migration comme un des problèmes les plus urgents du pays. Le PN, le parti au gouvernement, a dit que Malte faisait le mieux qu'il pouvait pour faire face à l'afflux de migrants, mais que les ressources du pays étaient limitées. Spécialement pendant les incidents de Budafel et de Montfalco, il a été indiqué que Malte était injustement critiquée par d'autres pays, et j'appelle à davantage d'action de la part d'autres pays européens pour faciliter "la charge" de migrants que l'île éprouve.

On dit fréquemment que Malte ne peut pas absorber tous ces migrants en provenance de l'Afrique et que l'Union Européenne ne fait pas assez pour résoudre le problème de Malte. Grosso modo, la même ligne de discours a été suivie par le parti de l'opposition, le MLP.

Les deux partis politiques font que la migration paraisse un problème très grand, et dans quelques points y compris une urgence nationale. Les deux partis conviennent aussi que la politique de détention doit rester telle quelle.

Le consensus entre ces partis existe aussi en disant que Malte doit essayer de conclure un accord avec la Libye, avec lequel les migrants qui commencent leur voyage par mer depuis ce pays (ce qui est le cas de presque tous les migrants qui se trouvent à Malte) doivent être automatiquement déportés là. Le discours de certaines ONGs, selon lequel la Libye n'est pas un lieu sûr pour les migrants et que leur droit de solliciter

asile serait violé, n'a pas encore pénétré le discours des deux plus grands partis politiques. Toutefois un tel accord n'a pas encore été conclu vu le manque de volonté de la Libye.

Une autre question débattue a été celle du Frontex. Bien que Malte ait été le principal participant économique à la mission Nautilus II qui a commencé cette année, il y avait un certain scepticisme sur l'efficacité de telles opérations sans un accord avec la Libye.

Racisme

Malte a continué à éprouver de hauts niveaux de xénophobie en 2007. Durant l'année 2006 il y avait eu quelques incidents dramatiques comme des agressions physiques contre des migrants noirs et une série d'incendies volontaires contre la propriété de personnes qui ont parlé en faveur des droits de l'homme des migrants.

Cette année il y a eu moins d'incidents dramatiques (bien que dans le cas d'abus physiques soufferts par des migrants, il y a une probabilité que les victimes n'informent pas de tels incidents), mais les migrants africains continuent à souffrir une discrimination "quotidienne" étendue. Par exemple, il est très difficile pour un africain d'entrer dans une discothèque ou dans une bar dans la majorité de la zone de loisir de Malte, appelée Paceville.

Il y a aussi des cas fréquents de racisme dans les transports publics, dont certains ont été rendus publics. Quelques conducteurs d'autobus ne s'arrêtaient pas pour les migrants qui attendaient aux arrêts de l'autobus. Dans un cas, un migrant soudanais a été frappé par un conducteur d'autobus, et a dû être hospitalisé quand il s'est plaint d'être traité de manière injuste après lui avoir dit de descendre de l'autobus parce que celui-ci était "complet". Certains immigrants se sentent aussi incertains après la tombée de la nuit au moment de prendre le chemin qui conduit au Centre Ouvert de Hal Far, vu des cas de violence physique arrivés durant des années précédentes.

En novembre 2007, des prospectus signés par le "K.K.K." 'ont été lancés près des Centres Ouverts de Marsa et de Hal Far. Ils indiquaient que *"l'État de Chasse en Terre et en Mer des Immigrés Illégaux et des Travailleurs Étrangers est Ouverte Toute l'Année"*.

Les incidents mentionnés en haut sont seulement l'expression la plus visible d'un étendu sentiment de peur et de colère envers les "migrants- bateau". Récemment, un parti conservateur d'extrême droite appelé "Azzjoni Nazjonal" (Action Nationale), qui a promis de "nettoyer" Malte des migrants, a été formé et a l'intention de lutter pour les prochaines élections générales.

Conclusions

En 2007 nous avons vu le renforcement du lien entre le discours politique, la politique publique et le racisme. Un discours qui a explosé hors de proportion vu les défis de la migration, et une politique de détention qui criminalise les migrants dans la perception des maltais, a conduit à de hauts niveaux de sentiment anti-immigré. Ce même sentiment se trouvait derrière le peu de disposition des autorités maltaises de sauver des migrants en mer, dans les incidents mentionnés en haut.

La situation dans les centres de détention est encore tragique et viole les droits de l'homme en ce qui concerne la liberté et un traitement convenable. D'autre part, la politique d'avoir des centres ouverts où tous les migrants, indépendamment de leur état, peuvent résider et avoir une petite aide ("allocation"), est positive. Toutefois la situation physique dans ces centres laisse beaucoup à désirer.

La caractéristique la plus visible qui continue à dominer la question de l'immigration est une sensation de frustration avec l'Union Européenne, tant pour les Maltais que pour les migrants. Les premiers pensent que Malte, étant à la frontière de l'UE, doit accueillir plus d'immigrés que ce qu'elle peut supporter, tandis que les derniers, dû à la Convention de Dublin II, se sont sentis attrapés dans une île qui n'était pas la destination souhaitée.

ANNEXE
SUIVI DES VICTIMES DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE 2007

Voir (espagnol): <http://www.apdha.org/media/informeinmigra07.pdf>